

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(79^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 17 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7335).

Relations extérieures. — Affaires européennes.
Coopération et développement (suite).

MM. Couve de Murville,

Odru, Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement ;

Roland Bernard,

Stirn,

Duraffour,

Mesmin,

Pesce,

Mellick,

Barrot,

Hory,

Ibanès, Guidoni.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

M. Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt de rapports (p. 7354).

3. — Ordre du jour (p. 7355).

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (nos 1083, 1185).

RELATIONS EXTERIEURES. — AFFAIRES EUROPEENNES.
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère de la coopération et du développement.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre des relations extérieures — j'ose à peine dire « mes chers collègues » — que vous dirai-je de votre budget que vous ne sachiez déjà et que vous n'allez tout à l'heure, dans votre intervention, chercher sinon à excuser, du moins à expliquer ou justifier par la dureté des temps que vous vivez ? Nous sommes loin des accents triomphants de l'an dernier, du procès que l'on faisait alors de la gestion précédente pour marquer le changement qui allait enfin engager la France dans les voies de l'essor et, pour la politique extérieure, dans celle de la leçon donnée au monde par l'affirmation des idéaux du socialisme à la française.

Nous revenons de loin avec les rigueurs budgétaires imposées à vous, comme à vos collègues, par une année de folle et ruineuse gestion financière. C'est tout juste si vous pouvez tant bien que mal maintenir la marche de votre administration, et encore, du fait des dévaluations monétaires successives, la vie de vos agents à l'étranger est-elle rendue précaire par des ajustements

de change qui sont toujours tardifs pour des raisons bureaucratiques que nul n'arrive à comprendre. Voilà qui n'est certes pas de nature à assurer le fonctionnement sans heurts de vos services, non plus que le moral de vos agents, lui-même déjà gravement atteint par une gestion du personnel inspirée de préoccupations de politique intérieure, marquée notamment par des nominations extérieures multipliées que ne paraît nullement justifier l'intérêt du service, seul critère valable en la matière.

Mais cela n'est pas le plus grave. Bien plus sérieuses, parce qu'il s'agit de la politique même de la France et de son action à long terme, sont nos préoccupations concernant les affaires culturelles et la coopération.

La direction des affaires culturelles, que vous venez de « réorganiser », est dans un état de désordre, ou plutôt de délabrement, qui dépasse l'entendement. N'y a-t-on pas vu éclater récemment une grève ! Faut-il que vos agents soient désorientés et désespérés ! Ils ne savent en réalité ni ce que l'on attend d'eux, ni sur quels moyens ils peuvent compter. L'événement n'est pas seulement stupéfiant et sans précédent. Il est significatif et consternant.

La coopération, de son côté, vient, après dix-huit mois de disputes et sans doute de désaccords interminables, de faire l'objet d'une réforme qui, entre parenthèses, a si complètement bouleversé votre budget qu'il est difficile de comprendre quelque chose dans les textes que vous nous présentez. Mais surtout cette réforme fait naître les inquiétudes les plus sérieuses.

Assurément, le ministère de la coopération était une survivance, je l'ai moi-même bien souvent rappelé dans le passé. Il était nécessaire d'intégrer ce qui concerne les rapports avec l'Afrique dans le ministère des affaires étrangères proprement dit.

M. Michel Debré. Des relations extérieures !

M. Maurice Couve de Murville. Convenait-il pour autant d'en venir à cette distinction dogmatique et totale que vous établissez entre action culturelle et action de coopération ? J'entends bien que vous prétendez avoir englobé l'une et l'autre sous votre autorité au sein de votre département ministériel. Convenait-il pour autant d'en venir à cette distinction dogma-

Mais, première remarque, il subsiste, fût-ce sous votre autorité de principe, un ministre de la coopération qui n'est certes pas une figure de second plan, qui a ses responsabilités propres, et qui au surplus — ô paradoxe ! — continue, semble-t-il, à s'occuper toujours de nos relations politiques avec l'Afrique francophone !

Plus grave encore — c'est la deuxième remarque — action culturelle et coopération deviennent deux mords distincts, sans lien apparent ni structurel l'un avec l'autre. Voilà qui est totalement en contradiction à la fois avec le simple bon sens et avec les traditions bien justifiées de notre action dans le tiers monde. Nous avons toujours étroitement associé développement économique et technologique et développement culturel. Comment imaginer que notre coopération pour le développement ne soit pas étroitement liée à l'enseignement de notre culture et que les deux ne soient pas développés de concert ? Comment le monde francophone ne serait-il pas, par nature, le terrain d'élection de cette coopération ? La vue intellectuelle que vous paraissez avoir des choses est aussi éloignée de nos méthodes que de nos intérêts et de ceux des pays concernés. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs que, dans notre commission des affaires étrangères, tous les rapporteurs se soient inquiétés de savoir si, dans notre coopération, la priorité resterait bien aux pays francophones d'Afrique, y compris naturellement ceux d'Afrique du Nord.

A côté de l'organisation de l'action culturelle et de la coopération, il y a les moyens. Nous retrouvons ici la rigueur et ses conséquences. En dehors d'une petite somme, d'ailleurs fort bien venue, pour les émissions de radio vers l'étranger, on ne trouve que stagnation, voire régression. Où sont les belles promesses du début du régime ? Vous soulignez avec satisfaction quelques augmentations, souvent obligatoires, de nos contributions internationales — toutes étant dues aux dévaluations monétaires successives. Mais, pour ce qui est de l'action nationale, c'est la morosité et, encore une fois, dans le domaine culturel, un recul marqué. Tout a bien évolué depuis 1981 et votre politique ne prétend plus guère à changer la face du monde ! Comment d'ailleurs pourrait-elle avoir cette prétention ?

Oui, comment pourrait-elle l'avoir dans l'état où se trouve notre pays, état qui non seulement conduit à couper les moyens budgétaires de son action internationale au jour le jour, mais ébranle les deux piliers de base sur lesquels s'appuie toute politique étrangère digne de ce nom et digne de la France — j'ai nommé une situation économique et monétaire solide, une défense nationale à la fois indépendante et crédible.

La situation économique et monétaire, nous l'avions déjà évoquée à l'occasion du débat de politique étrangère de juillet dernier, lequel prenait place justement au lendemain de la deuxième dévaluation du franc, elle-même intervenue quelques jours après cette fastueuse conférence au sommet de Versailles aujourd'hui si totalement oubliée. Je n'avais pas manqué alors de vous interroger, monsieur le ministre, sur les possibilités qui s'offraient à vous de marquer votre autorité et d'exercer une influence à l'extérieur alors que chacun s'interrogeait sur la santé économique et la solvabilité de la France. Sans doute le Gouvernement avait-il lui-même reconnu que le désastre économique était là, si l'on en juge par le retournement complet alors décidé de sa politique économique et sociale et par les efforts entrepris pour chercher à combler dans tous les domaines les déficits partout créés par une année de gestion proprement inconsidérée.

Est-ce à dire que, à défaut de la confiance à l'intérieur, vous avez maintenant, et par là, rétabli cette confiance du monde extérieur à défaut de laquelle votre voix ne peut être entendue ni vos positions prises en considération ? Vous savez bien qu'il n'en est rien. Il suffit pour en juger de constater les attaques, hélas ! chaque jour renouvelées contre notre monnaie. Et ce n'est pas la multiplication systématique, fût-ce pour soutenir le franc, des emprunts à l'étranger libellés en devises qui peut contribuer à ériger la confiance !

M. Michel Debré. Au contraire !

M. Maurice Couve de Murville. Certes, le secret entoure ces opérations, mais rien ne peut empêcher la vérité d'être connue. La révélation récente — que des explications ministérielles bien embarrassées ne peuvent démentir — que la dette extérieure de la France s'élève à plus de 45 milliards de dollars ne peut que susciter les interrogations, voire les jugements les plus fâcheux, d'autant que le déficit du commerce extérieur est sans précédent dans notre histoire et risque de se poursuivre fort longtemps. Et cela intervient à une époque où les dettes immenses des pays du tiers monde commencent à ébranler le système bancaire international, créant un problème qui rappelle fâcheusement les années de la grande dépression d'avant guerre.

La confiance : la question se pose dans tous les domaines. Elle commence à se poser, à la consternation de nombre d'entre nous, dans celui de la défense. Jusqu'à ces derniers mois, nous nous contentions — je parle de l'opposition — de prendre acte de votre conversion sans réserve à l'arme nucléaire et des nombreuses déclarations affirmant une volonté de poursuivre et de progresser dans la ligne de défense tracée depuis vingt ans.

Brusquement, deux décisions surprenantes et brutales sont venues tout remettre en cause : une annulation massive de crédits pour le matériel des trois armes inscrits au budget de 1982, crédits manifestement nécessaires au maintien de nos armements classiques ; l'insuffisance éclatante des moyens prévus pour 1983 au titre du ministère de la défense, insuffisance qui amorce un recul aussi bien dans le domaine nucléaire que dans le domaine conventionnel. Outre les graves alarmes pour la sécurité de la France qui naissent de ce recul, voilà maintenant ébranlé le second pilier sur lequel doit s'appuyer une politique étrangère. Quelle figure notre pays va-t-il désormais pouvoir présenter sur la scène internationale ?

Le moment n'est certes pas venu d'établir un bilan de votre action. Les jugements dans ce domaine ne peuvent porter que sur des années. Vous-même en êtes encore, monsieur le ministre des relations extérieures, après dix-huit mois, à faire vos expériences, à voir la façon dont vous évoluez, exactement comme le Gouvernement le fait dans son ensemble pour la politique économique, financière et sociale, laquelle n'a plus aucune espèce de rapport avec le programme de mai 1981, mis à part le fait que les hommes sont restés les mêmes. (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Charles Cavallé. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Les grands développements sur le Nord-Sud, comme vous le dites, sont largement édulcorés par notre détresse financière et une certaine prise de conscience d'un contexte international où les deux géants entendent bien continuer à faire la loi. Nous n'en sommes plus aux fantaisies de l'Amérique centrale, ni aux discours à sensation sur le tiers monde ou sur la culture et les impérialismes qui la sous-tendent. Seulement, la politique étrangère ne se fait pas simplement avec des voyages à l'étranger multipliés ou des déclarations quotidiennes et catégoriques. Il faut une crédibilité, que seule donne la calme assurance d'un Gouvernement sûr de ses arrières, qu'il s'agisse de la monnaie ou de la défense, sûr aussi du bien-fondé de ses jugements et cultivant le simple bon sens.

En dépit de bien des agitations, je ne vois nulle part où notre politique soit vraiment aux prises avec l'événement et en mesure de l'influencer. L'exemple type est bien entendu le Moyen-Orient. Après une bonne année d'hésitations, voire de contradictions, vous avez maintenant, après les drames du Liban, adopté la ligne de l'objectivité tracée depuis 1967 et vous essayez avec raison d'assurer la présence de la France dans ce pays, comme dans la région tout entière.

Personne n'a critiqué, bien au contraire, le concours militaire apporté à Beyrouth et les marques d'intérêt multipliées à son égard. Mais, je vous le demande, monsieur le ministre, quelle est votre influence sur le fond des problèmes, alors que les Etats-Unis sont bien, à eux tout seuls, les maîtres du jeu ? Etes-vous seulement en position d'exercer sur Washington une influence qui serait pourtant un minimum bien utile dès lors qu'il s'agirait de le pousser vers cette nécessaire objectivité qu'il n'a pas encore acquise ?

Vis-à-vis des deux géants, vos attitudes sont déconcertantes. Contrairement à nos partenaires occidentaux, vous avez refusé tout contact direct avec les autorités soviétiques. Est-ce du fait de la présence du parti communiste au Gouvernement et pour démontrer que cette participation n'a aucune conséquence en politique étrangère ? Peut-être la mort de Brejnev va-t-elle vous donner l'occasion d'une adaptation, ce qui ne signifierait d'ailleurs nullement dans mon esprit un quelconque changement sur le fond des problèmes mais simplement le souci que la France soit présente à Moscou, comme partout ailleurs.

Quant aux Etats-Unis, vous êtes pris entre les contradictions. Proclamation dès les premiers temps d'une fidélité indéfectible à l'alliance Atlantique, donc à Washington, proclamation digne de la IV^e République.

M. Michel Debré. Tout à fait !

M. Maurice Couve de Murville. D'autre part, ruades dans les brancards à propos des affaires économiques. Est-ce encore de la politique intérieure, puisque vous avez trouvé dans la politique américaine des changes et des taux d'intérêt le bouc émissaire responsable du désastre économique...

M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement. Si désastre il y a, il ne date pas d'hier !

M. Maurice Couve de Murville. ... où vous nous avez plongé, bouc émissaire que ne pouvait plus vous fournir, comme à vos débuts, le fameux « héritage » du passé ?

Je ne parle pas du gazoduc, au sujet duquel vous cherchez à transformer l'inévitable évolution de l'affaire en succès politique alors qu'il s'agissait à l'évidence, pour les Etats Unis, d'une initiative fort mal engagée, mais dans une intention qui subsiste et qui est d'essayer de reprendre en main la politique commerciale des Occidentaux vis-à-vis de Moscou.

Un continent où la situation pour la France apparaît peut-être plus claire est l'Afrique. Après bien des hésitations, des faux pas et même trop d'indifférence, vous paraissez avoir mieux pris conscience de ce que ce continent, y compris le Maghreb, représente pour la France en termes d'histoire, d'amitiés et d'intérêts. Des soins attentifs sont là toujours nécessaires et je ne peux dans cet esprit que rappeler ce que j'exprimais en commençant au sujet de notre politique en faveur de la culture et de la coopération.

Quant à l'Europe où nous vivons, ses activités se poursuivent médiocrement dans les éternels marchandages sur la contribution britannique, la politique agricole, la pêche, le beurre et ainsi de suite. La coopération franco-allemande se poursuit, fut-ce dans les à-coups de nos difficultés économiques, et l'on voudrait bien qu'elle soit complétée par une cordialité retrouvée avec la Grande-Bretagne. L'on voudrait bien aussi qu'elle ne soit pas menacée par ce protectionnisme rampant où vous paraissez vous engager et dont les manifestations dérisoires semblent se multiplier à plaisir.

L'aspect le plus favorable des affaires européennes à l'heure présente est peut-être la coopération politique, qui, sans avoir débouché à ce jour sur rien de concret, semble commencer à rapprocher nos pays sur la base de ce qui fut depuis plus de vingt ans cette politique étrangère, que la France avait inaugurée et suivie, qui suscita longtemps le scandale et la réprobation et qui entre maintenant chez nos partenaires, à commencer par l'Allemagne, mais même en Grande-Bretagne, dans le domaine des idées reçues et par conséquent respectables.

Ce bref tour d'horizon n'a pas traité, faute de temps, des graves problèmes qui nous préoccupent à des titres divers, Pologne, Afghanistan, Iran, Sud-Est asiatique, etc... Je me suis borné à certains sujets pour illustrer le fond de mon propos sur les liens inévitables entre notre action internationale et

notre situation nationale, y compris la politique qui la sous-tend. C'est là un problème gouvernemental du plus haut niveau que la discussion du budget des relations extérieures permet d'évoquer, mais qui de manière évidente commande et dépasse ce budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la rigueur budgétaire pour 1983 impose des choix, difficiles à opérer dans le champ de la coopération.

D'une part, en raison de la situation dramatique des pays en voie de développement qui appelle une aide accrue et urgente de la part des pays développés.

D'autre part, en raison de la conception novatrice développée par le Gouvernement des rapports Nord-Sud, du nouvel ordre mondial qui exige pour sa traduction concrète, non seulement des réformes structurelles des services de la coopération, mais également le renforcement des moyens financiers.

Parler de la dégradation de la situation économique des pays en voie de développement et notamment des pays non pétroliers, est devenu aujourd'hui un lieu commun. Je me bornerai donc à ne citer que quelques manifestations de ce phénomène qui soulignent l'ampleur des besoins et la nécessité d'aller vite vers un nouveau système international fondé sur plus de justice.

De 1973 à 1980, le déficit commercial de ces pays a été multiplié par huit. Leur dette extérieure a plus que quadruplé. Leurs conditions d'endettement se sont fortement dégradées. Cette situation empirera dans l'avenir à cause de la montée des taux d'intérêt et de la nécessité pour les pays en voie de développement de recourir de plus en plus souvent aux marchés internationaux des capitaux.

Sur le plan intérieur, le phénomène de dépendance alimentaire s'accroît. Les importations céréalières de ces pays risquent de dépasser les 200 millions de tonnes à la fin de ce siècle.

Le paysage socio-économique du tiers monde est de plus en plus marqué par le dépeuplement des campagnes, l'hypertrophie des villes, la dégradation de l'agriculture et la stagnation de l'industrie. Rien ne peut mieux souligner que ce sombre tableau la nécessité de réviser les stratégies de développement adoptées lors des deux dernières décennies et celle d'une rupture totale avec les politiques de coopération qui s'y inscrivaient.

Gouvernement affirmant sa volonté politique de rompre avec l'ancienne pratique, où coopération était synonyme de néo-colonialisme, où l'aide publique au développement, les transferts financiers et les flux commerciaux concouraient à l'extraversion des économies des pays en voie de développement, accroissaient leur dépendance à l'égard des marchés aux cours fluctuants et portaient un coup fatal à l'agriculture vivrière.

Dénonçant à plusieurs reprises ces mécanismes, vous avez, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, énoncé les principes qui doivent guider la nouvelle politique de coopération. Elle doit avoir pour finalité de favoriser un réel développement de nos partenaires, que, notamment, vous avez défini comme devant être « moins dépendant des aléas du monde extérieur ».

Dans cette perspective, quatre priorités de l'action gouvernementale dans le domaine de la coopération ont été retenues : l'autosuffisance alimentaire, la satisfaction des besoins essentiels, le développement d'énergies nouvelles et une industrialisation adaptée. Enfin, vous avez entrepris une réforme des services de la coopération.

Le programme du Gouvernement requiert, certes, une modification de nos instruments d'aide, mais également, je le souligne de nouveau, des moyens accrus permettant une plus grande efficacité d'action.

Dès 1981, le Gouvernement a annoncé son intention de doubler l'aide publique au développement qui passera de 0,33 p. 100 du P. N. B. l'an dernier à 0,77 p. 100 en 1988. Pour les pays les moins avancés, l'effort sera accru, atteignant 0,15 p. 100 du P. N. B., dès 1985.

De même, dès l'an dernier, la volonté du Gouvernement d'étendre le champ de la coopération à tout le continent africain s'est manifestée par les accords de coopération signés avec l'Angola et jugés excellents par le gouvernement de ce pays.

A ce propos, monsieur le ministre chargé de la coopération, je dois vous faire part de mon étonnement à la lecture d'une information parue dans *Le Monde officiel du commerce international et Marchés tropicaux* selon laquelle vous auriez déclaré à Lusaka que : « Les inflexions du régime angolais seraient des facteurs essentiels pour l'avenir de notre coopération », déclara-

ration qui ne semble pas cadrer avec les affirmations gouvernementales sur une nouvelle politique de coopération fondée sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Odru ?

M. Louis Odru. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Avec la permission de M. Odru, je me permets de faire la mise au point qui s'impose au sujet de cette fable — si vous me permettez l'expression — qui a été reprise par la presse. En effet, je n'ai jamais rien déclaré de tel. Ce que j'ai dit, s'agissant des modalités de coopération de notre pays avec l'Angola, c'est qu'il nous fallait nous adapter aux priorités qui seraient fixées par le gouvernement angolais ; c'est tout le contraire d'une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Louis Odru. Monsieur le ministre, je suis très satisfait de cette mise au point. Ce contentieux, que d'autres ont créé, se trouve aujourd'hui réglé, à la suite de mon intervention et par votre réponse, et cela dans l'intérêt des deux pays. Je vous en remercie.

En ce qui concerne le projet de budget de 1983, et en l'absence d'informations sur les transferts financiers découlant de la réforme du 27 juillet dernier, je voudrais faire quelques observations, en me fondant sur le projet déposé à l'Assemblée.

La progression faible des crédits de paiement imposera une très grande sélectivité au niveau des dotations sectorielles, pour que l'orientation que le Gouvernement veut donner à sa politique de coopération trouve sa réalisation concrète, sur le terrain.

A cet égard, il est regrettable que les crédits affectés au fonds d'aide à la coopération, qui ont subi une amputation de 48 millions de francs sur les dotations budgétaires pour 1982, n'augmentent que de 1,38 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1982.

Certes, les autorisations de programme pour le fonds d'aide et de coopération sont en hausse de 17,5 p. 100. Mais dans le contexte actuel de rigueur budgétaire et des perspectives qui se dessinent, l'on est conduit à se demander si les crédits de paiement suivront normalement dans les années prochaines.

Autre élément regrettable, à notre avis, c'est la forte hausse des concours financiers qui atteint 14,6 p. 100. Cet accroissement est d'autant plus étonnant qu'il fait suite à une hausse de 36 p. 100 de 1981 à 1982.

Je dois d'ailleurs vous faire part de mes préoccupations concernant le nouveau type de bonification des prêts d'ajustements structurels qui seront accordés aux pays mettant en œuvre des plans de redressement économique et social.

Et d'abord, de quels plans s'agit-il ? De ceux dictés par les institutions financières internationales, tel le F.M.I. dominé par les Etats-Unis et dont le rôle dans le maintien de l'hégémonie de ce pays dans l'ordre économique mondial est exemplaire ? Chacun connaît les conditions draconiennes — politiques, économiques et sociales — imposées par le F. M. I. aux pays demandeurs de prêts.

L'attribution des prêts français se ferait dans ce cas en fonction de critères élaborés et d'exigences imposées par ces organismes. Cela nous paraît inacceptable. Nous souhaiterions obtenir des précisions à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne l'assistance technique civile, nous notons que la progression des crédits permet de stabiliser à son niveau actuel le nombre de coopérants dont le statut précaire appelle une amélioration urgente.

Je voudrais, pour terminer, rappeler que l'action bilatérale de la France dans le domaine de l'aide au développement ne constitue qu'un aspect des nouveaux rapports que le Gouvernement doit instaurer avec le tiers monde.

A cela il faut ajouter les initiatives diverses entreprises sur la scène internationale pour contribuer à l'édification d'un nouvel ordre mondial. Dans le cadre du dialogue Nord-Sud, le Gouvernement appuie activement les revendications des non-alignés et du groupe des « 77 ». Plaidant pour la régulation des cours des

matières premières et dénonçant les multinationales qui font la loi sur certains marchés internationaux, il a joué un rôle important au sein de la C. N. U. C. E. D. lors des négociations particulièrement ardues, pour la signature de l'accord sur le fonds commun.

Depuis lors, il demande l'établissement d'accords internationaux de produits, alimentés par les ressources financières de ce fonds et susceptibles de stabiliser les recettes d'exportation des pays en voie de développement. Il propose l'amélioration des garanties de recettes des exportations des pays A. C. P. offertes par le système et son élargissement.

Enfin, dans le prolongement des conclusions du sommet de Cancun, il appuie, face à l'opposition américaine, le projet de négociations globales, dans le cadre de l'O. N. U., pour traiter de la restructuration de la coopération internationale et du développement sous tous leurs aspects.

Ce sont là autant de prises de positions politiques pour marquer la nouvelle orientation des rapports que la France entend avoir avec les pays déshérités. Elles ont reçu un écho important et contribué à rehausser le prestige de notre pays parmi les peuples en lutte pour leur émancipation économique et politique.

Nous sommes d'autant plus attachés à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de coopération, débarrassée de tout esprit néo-colonial, avec les pays en voie de développement, que celle-ci, seule, permettrait de créer les conditions essentielles pour sortir de la crise économique mondiale.

Les peuples du tiers monde et le nôtre ont donc un intérêt commun dans ce combat pour le développement et pour un nouvel ordre international.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, et malgré mes observations parfois critiques, nous voterons le projet de budget de la coopération et du développement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Marc Lauriol. Ben voyons !

M. le président. La parole est à M. Roland Bernard.

M. Roland Bernard. Messieurs les ministres, mes chers collègues, si on laisse de côté l'Europe avec laquelle, pour des raisons bien évidentes, nous entretenons des liens plus qu'étroits, les relations extérieures françaises sont tournées pour une bonne part vers les pays du tiers monde, et principalement ceux d'Afrique, avec lesquels nous avons un passé commun. Le nombre de visites bilatérales, la conférence de Paris l'année dernière ou le sommet de Kinshasa cette année indiquent la permanence du rôle joué par la France dans cette région du monde.

Toutefois, deux éléments nouveaux et importants marquent désormais la politique française : son désir, inscrit dans les chiffres, d'accroître son aide globale et son souci exprimé à diverses reprises, à Toronto ou à Cancun, de favoriser la mise en place d'un nouvel ordre économique international.

L'accroissement de l'aide globale tranche avec la régression antérieure. Alors que le pourcentage de l'aide publique par rapport au produit national brut était de 0,35 p. 100, nous atteindrons en 1983 0,52 p. 100, avançant ainsi vers l'objectif annoncé de 0,70 p. 100 à la fin du septennat. Si, comme l'indiquait M. Bellon, le projet de budget de la coopération et du développement est marqué par la rigueur, il permet cependant la mise en œuvre des engagements pris en 1981 en matière d'aide au développement. Les autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération augmentent de 17,5 p. 100, comme s'accroissent de façon substantielle l'aide aux organisations non gouvernementales — plus 28 p. 100 — et nos contributions volontaires aux organisations internationales.

Mais notre effort, alors que de nombreux autres pays développés diminuent le leur, ne peut s'exercer partout. Aussi est-ce à juste titre que le conseil interministériel du 8 juin a rappelé les priorités en matière d'aide publique.

En premier lieu, les pays francophones au nord et au sud du Sahara, avec un effort spécial pour les pays les moins avancés. Ainsi à l'exception des Petites Antilles, les crédits du fonds d'aide et de coopération sont réservés aux vingt-six pays de l'Afrique francophone. En second lieu le reste de l'Afrique. En troisième position l'Amérique centrale.

L'accroissement de l'aide publique, si elle répond à un souci humanitaire, correspond aussi à l'intérêt bien compris des pays développés. Le creusement de l'écart entre riches et pauvres et l'accumulation de la misère sont des ferments de déstabilisation et de conflits mondiaux.

La croissance de pays en voie de développement, en particulier dans la situation de crise mondiale, est un facteur bénéfique pour tous. Pour reprendre l'expression du Président de la République « Aider le tiers monde, c'est aider la France ».

Monsieur le ministre délégué, vous présentiez le 10 mai 1982 à la presse le rapport, aujourd'hui rendu public, du groupe de travail présidé par M. Ventejol, sur les échanges entre la France et le tiers monde et leurs conséquences sur l'économie française. Ce rapport montre les répercussions positives pour nos exportations et notre production nationale, et donc pour l'emploi de l'aide publique de la France.

Reprenant une formule célèbre en l'inversant, vous affirmiez, de façon certes un peu schématique mais très frappante : « Pour aider la Corréze, il faut aider le Zambéze. »

Favoriser la mise en place d'un nouvel ordre économique international, c'est abandonner l'assistance et la charité pour fonder les relations de coopération sur de nouvelles bases. La France, seule, ne peut tout faire, mais elle a joué un rôle important dans la conclusion des accords de Lomé. Elle entend participer activement à Lomé III. En revanche, elle n'a pas été pour l'instant entendue sur le plan monétaire international. La France entend cependant montrer l'exemple.

Si, pour les pays les moins avancés, le don reste une aide courante, pour d'autres, disposant de quelques ressources, un codéveloppement est possible où chacun retrouve son compte. Tel est l'accord, exemplaire à de nombreux égards, entre la France et l'Algérie. Il est exemplaire, compte tenu de l'histoire et des liens nouveaux qui peuvent s'établir entre l'ancienne puissance colonisatrice et l'ancienne colonie ; il est exemplaire aussi d'un nouveau type de relations économiques.

La plupart des pays en voie de développement ne tirent les ressources pour leur budget et leur balance des paiements que de leurs ventes de matières premières dont les cours sont soumis aux aléas de la vie économique des pays riches, quand ils ne sont pas soumis à la spéculation pure et simple. En proposant à l'Algérie de payer son gaz à un prix plus juste, la France sortait des rapports internationaux purement mercantiles et permettait à l'Algérie de disposer de ressources stables dans les années à venir, élément déterminant dans la poursuite d'un plan de développement. A ce titre, l'accord sur le gaz revêt essentiellement une signification politique.

Reconnaissant la valeur du produit tiré du sol algérien et reconnaissant à l'Algérie la liberté d'utiliser comme elle l'entend ces ressources supplémentaires, l'accord sur le gaz est à l'opposé d'un accord de troc, d'un accord donnant-donnant et, par là même, il permet d'un point de vue politique d'ouvrir la voie à une nouvelle coopération.

La commission mixte de coopération économique franco-algérienne, instituée par le protocole inter-gouvernemental du 21 juin 1982, a tenu sa première session à Paris les 11 et 12 octobre dernier. Elle a pu dresser un premier bilan dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat, du tourisme, des télécommunications, des transports, de l'énergie, de l'agriculture et de l'hydraulique comme de la coopération maritime.

Mais il ne s'agit pas de passer des contrats purement commerciaux. Ces contrats signés ou en cours de négociation mettent prioritairement l'accent sur le transfert de technologie et de savoir-faire, en privilégiant la vocation de moyen de formation des projets mis en œuvre.

Une telle coopération suppose, pour être menée à bien, un outil adapté et une collaboration active de ceux qui agissent sur le terrain. De ce point de vue, la situation en Algérie est marquée par une dégradation ancienne : difficultés budgétaires pour les structures culturelles ou scolaires d'Alger qui ne leur permettent pas de remplir parfaitement leur mission ; diminution rapide et importante du nombre de coopérants dans les domaines techniques les plus divers, tel celui de l'enseignement. Ainsi, par exemple, dans l'enseignement supérieur, 450 coopérants environ sont-ils présents pour l'année 1982-1983 contre 630 en 1981 et 750 en 1980.

Cette baisse de notre présence dans un secteur clé comme l'enseignement supérieur est grave. C'est pourquoi, messieurs les ministres, les réformes que vous avez entreprises ou que vous préparez sont importantes et bénéfiques car elles vont dans le sens de la mise sur pied d'un instrument efficace pour la coopération et la politique de développement que vous poursuivez.

La réorganisation des services du Quai d'Orsay, de la rue Monsieur et de la rue La Pérouse, mise en place par les décrets du 27 juillet, vise d'abord à mettre un terme au désordre établi. En évitant les initiatives dispersées, voire concurrentes, cette refonte ne procède pas comme d'aucuns ont pu le prétendre, « d'une vue intellectuelle des choses ».

Comment admettre que les actions menées par le fonds d'aide et de coopération puissent ignorer celles conduites par le fonds européen de développement, et réciproquement ?

Comment promouvoir un programme international de développement avec le Sénégal et la Gambie, quand le premier relève d'une administration et le second d'une autre ?

Aujourd'hui, monsieur le ministre délégué, vous disposez d'un bon moyen pour assurer la nécessaire unité de notre politique de coopération sans que cette vocation extensive ne remette en cause la priorité des engagements qui nous lient aux pays traditionnellement en référence particulière avec la France.

Ainsi, cette restructuration n'a pas seulement un aspect géographique. Elle traduit une intention dynamique : celle de s'insérer dans une stratégie ordonnée du développement, même si elle crée dans l'immédiat quelques complications administratives.

A côté de cette réforme de structure, il reste à redéfinir la tâche de ceux qui sont présents sur le terrain. C'est pourquoi vous avez confié à M. Alain Vivien une mission de réflexion sur l'avenir des acteurs de notre assistance technique, conscient que vous êtes de son inadaptation aux orientations nouvelles de la politique française à l'égard du tiers monde. Notre collègue notait récemment la « désresponsabilisation » de tous les acteurs concernés : France, États d'accueil, coopérants. Cela signifie pour nous — je le cite — qu'il convient de « sortir d'une coopération de complaisance reposant sur l'appel à des contractuels difficiles à réinsérer et pour les États d'accueil, de ne plus céder à la tentation de recourir, souvent en les payant, à des coopérants comblant indéfiniment les carences en personnel qualifié. »

Pour sortir de cette impasse, une seule voie : celle d'une coresponsabilité permettant d'insérer l'assistance technique dans des programmes bien définis, limités dans le temps.

Un conseil des ministres sera saisi au mois de décembre de vos propositions, monsieur le ministre délégué, sur le « statut » des coopérants.

Ainsi, vous aurez mis en place un ensemble cohérent d'instruments au service de la politique du développement que vous nous proposez à travers votre projet de budget et que nous vous encourageons à poursuivre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Messieurs les ministres, il serait vain de prétendre évaluer en quelques minutes toutes les grandes questions de politique extérieure.

Je n'aborderai donc pas certains domaines, pour lesquels la politique extérieure suivie me paraît aller dans le bon sens. C'est le cas du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'aide aux pays du tiers monde, avec le choix judicieux du Mexique, de l'Inde et de l'Algérie.

Je ne parlerai pas non plus des très grands dossiers qui mériteraient d'ailleurs de faire l'objet de débats. Il serait, en effet souhaitable, monsieur le ministre, que des débats soient organisés de temps en temps, sur tel ou tel grand dossier de la politique extérieure, comme par exemple le désarmement, les rapports Est-Ouest ou le dialogue Nord-Sud. Il serait sûrement utile que la majorité et l'opposition puissent échanger leurs points de vue sur un sujet et que l'on puisse entendre le Gouvernement.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Olivier Stirn. Je me contenterai d'évoquer deux dossiers qui ne semblent pas intéresser en général les responsables de la France, de plus en plus à tort, à mon avis. Il s'agit de l'Amérique latine et de la nécessité d'une politique française en Asie.

En Amérique latine, on assiste à deux phénomènes nouveaux, ou, du moins, qui s'accroissent.

Le premier, c'est la démocratisation lente, mais progressive, de ce continent, avec, au fil des années, des succès. C'est le cas du Brésil, où des élections libres et démocratiques ont eu lieu ces jours derniers. C'est le cas aussi désormais de la plupart des pays andins, y compris le Pérou et le Venezuela, et d'autres. Progressivement, force est de constater que les dirigeants d'Amérique latine prennent conscience de l'importance pour eux de se référer à un système démocratique.

Le second, c'est un progrès économique global, certes désordonné, mais réel. La plupart des pays enregistrent des augmentations du produit national brut de l'ordre de 5 à 8 p. 100 par an malgré la crise économique, avec, certes, des à-coups, une inflation souvent trop forte et mal maîtrisée et un endettement extérieur important.

Il n'en reste pas moins que ce continent voit peu à peu son niveau de vie s'élever à un rythme plus rapide que celui de la plupart des pays occidentaux. Face à ces deux évolutions globalement positives — même si elles ne le sont pas entièrement — la France se devrait de définir une politique.

Pour ma part je suggérerai trois lignes d'action pour l'Amérique latine.

La première consisterait à accorder une aide accentuée et volontariste en faveur des pays qui se démocratisent, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas le cas. Il n'est procédé à aucun échange politique, si ce n'est à des niveaux très restreints, avec les pays d'Amérique latine qui se démocratisent, nous ne recevons pas leurs dirigeants, nous ne nous déplaçons pas, nous n'encourageons pas, par des efforts de tout genre, ces pays à aller vers une évolution plus démocratique. C'est, me semble-t-il, une lacune car tout le monde en France devrait se féliciter de cette évolution et, naturellement, l'encourager.

La deuxième ligne d'action serait de mener un effort économique plus adapté. Au lieu d'agir au coup par coup et d'encourager nos entreprises à aller ici ou là, il serait préférable de déterminer et de délimiter les secteurs où nous avons des chances, car à vouloir tout faire on fait tout mal. Compte tenu de la progression économique de certains de ces pays, de nombreux domaines pourraient être assez facilement explorés et faire l'objet non seulement d'une étude globale mais aussi d'une action et d'une politique volontaristes.

Le troisième axe de cette politique consisterait aussi à maintenir le dialogue avec les pays marxistes d'Amérique latine — y compris avec Cuba et je ne reproche pas au Gouvernement de l'avoir fait — pour éviter qu'ils ne se tournent uniquement vers l'Union soviétique.

Vous le faites certes, mais en ne mettant l'accent que sur ce type d'action-là et du même coup vous découragez, ou du moins vous inquiétez, les pays démocratiques qui se sentent négligés par rapport aux autres. En ne définissant pas clairement une politique, vous vous privez de certains succès possibles et vous n'empêchez pas certaines fausses interprétations.

Au Moyen-Orient, le Président de la République et vous-même avez su définir et expliquer une politique. Elle est désormais connue. Elle est d'ailleurs exprimée dans les mêmes termes à l'égard des uns et des autres.

Pourquoi ne pas définir une politique globale à l'égard de l'Amérique latine ? Le discours de Mexico aurait eu plus de retentissement s'il s'était inséré non pas seulement dans une politique d'aide à ceux qui souffrent, mais dans une politique globale de la France à l'égard de ce continent.

L'Asie, maintenant. Voici un continent dans lequel l'évolution est très rapide, qui vit de grands bouleversements politiques dont on ne voit pas le terme. L'Union soviétique se rapproche de la Chine, l'Inde et le Pakistan tissent des liens nouveaux et renforcés. Une certaine démocratisation gagne les pays du Sud-Est asiatique. Le Viet-Nam limite petit à petit son influence politique en raison des difficultés militaires et économiques qu'il rencontre.

L'évolution politique est donc très profonde et la portée des bouleversements économiques ne pourra probablement être appréciée que dans quelques années. Il n'en reste pas moins que des sous-continent, comme l'Inde, qui a été longtemps le symbole du sous-développement, remportent des succès industriels et technologiques considérables, annonceurs de grands changements. En dépit de la crise, la progression annuelle du revenu national de divers Etats est de l'ordre de 8 p. 100 et l'exploitation de leurs propres ressources s'intensifie. Se dessinent de nouveaux Japon, comme la Corée, Hong-Kong, etc., au développement économique exceptionnel.

Or, face à ces bouleversements, les uns naissants, les autres depuis plus longtemps en marche, mais qui modifient déjà en partie l'équilibre du monde et le modifieront de plus en plus, la France ne définit toujours pas une politique d'ensemble.

Certes, elle entreprend des actions avec les uns, avec les autres, sur le plan politique, sur le plan économique, mais on ne sent pas les axes autour desquels s'articule cette politique.

Ces axes, j'en vois trois.

D'abord, l'aide à la solution des conflits les plus sérieux, en Afghanistan et au Cambodge. A cette fin, pourquoi ne pas utiliser en Afghanistan de manière plus efficace, et, en tout cas, publique, nos relations privilégiées avec l'Inde et le Pakistan d'autant que, semble-t-il, l'Union soviétique et la Chine recherchent elles aussi un mode de règlement ?

Il en va de même au Cambodge, où la France devrait soutenir les efforts de Sihanouk, à condition que celui-ci, dont la personnalité n'est pas refusée a priori par le Viet-nam, arrive à surmonter les difficultés qu'il rencontre face à une coalition à laquelle participent les Khmers rouges. A partir du moment où il y arriverait — et rien ne prouve qu'il n'en sera pas ainsi — une solution peut apparaître un jour, qui pourrait même être acceptée par les Vietnamiens.

Le deuxième axe, c'est l'organisation de rapports économiques différents. Longtemps, la France, polarisée par ses relations avec l'Indochine, ignorait l'Asie dans le domaine économique. Aujourd'hui, il ne peut plus en aller de même et il faudrait multiplier, à cet égard, les efforts en direction de la partie du monde qui jouit du plus grand développement et qui en connaîtra sans doute un plus grand encore au cours des prochaines années.

Nos services commerciaux sont souvent très insuffisants, compte tenu de l'importance de ces pays. Je citerai un seul exemple. L'Indonésie compte 150 millions d'habitants — 200 millions à la fin du siècle — des ressources en pétrole, en gaz, etc. Visiblement, les équipes qui sont là-bas sont insuffisamment étoffées, même si elles sont de qualité. On devrait multiplier les efforts de technologie, former en France un très grand nombre de techniciens de ces pays, les habituer à se tourner vers nous. Mais il faut que cet effort s'inscrive dans une politique très clairement définie.

Le troisième axe, c'est nos liens avec le Viet-nam, pays avec lequel nous avons noué des liens historiques et qu'il faut s'efforcer d'aider pour qu'il devienne réellement indépendant à la fois de l'Union soviétique et de la Chine. Ainsi pourrait-il se rapprocher peu à peu, en s'y associant si possible, des pays du Sud-Est asiatique. C'est probablement un objectif difficile à atteindre, je le reconnais bien volontiers, mais pas impossible. En politique extérieure, les objectifs, même ambitieux, doivent être recherchés. Voilà donc deux parties du monde dans lesquelles il serait sûrement utile que nos actions ne soient pas disparates, un peu décousues, mais, au contraire, coordonnées au sein d'une politique complètement définie.

De nombreux orateurs l'ont souligné : quels que soient les succès obtenus, une politique étrangère se trouve très affaiblie si elle ne prend pas appui sur une économie intérieure forte. La dégradation du franc, les difficultés de notre commerce extérieur sont connues de la plupart des pays et ne facilitent sûrement pas votre action, monsieur le ministre. Seul un redressement économique rendrait aux efforts que vous entreprenez toute leur chance d'aboutir.

En deuxième lieu, il faut s'appuyer sur une diplomatie qui a confiance. J'approuve la réforme réalisée entre le ministère des relations extérieures et le ministère délégué à la coopération. Cette réforme s'imposait, en effet. Je regrette d'autant plus qu'elle n'ait pas été conduite à son terme et que la direction des affaires culturelles, toujours un peu négligée par le ministre qui, par la force des choses, a d'autres préoccupations, n'ait pas été complètement rattachée au ministère de la coopération.

Le ministère de la coopération est délégué auprès du ministre des relations extérieures ; ils font tous les deux partie d'un même ensemble et il n'y avait donc pas de risque de division. On y aurait même sans doute gagné une plus grande efficacité.

Je veux, enfin, souligner un fait préoccupant : la situation des ambassades installées dans les pays où la monnaie est indexée sur le dollar est extrêmement difficile car les moyens dont elles disposent ne sont plus de nature à faciliter la mission de nos représentants. Si un tel problème n'était pas résolu, on limiterait sans aucun doute notre champ d'action.

Voilà les quelques réflexions que je tenais à formuler sur votre politique extérieure, dont de nombreux aspects sont positifs, dont les intentions, généralement, sont également positives, mais qui donne parfois le sentiment que la dispersion des moyens et des efforts vous empêche d'aboutir.

Néanmoins, les intentions de la politique extérieure française restent dans les axes essentiels de l'intérêt de notre pays. C'est pourquoi, à titre personnel, je m'abstiendrai sur le vote du budget.

M. le président. La parole est à M. Duraffour.

M. Paul Duraffour. Dans les cinq minutes qui me sont imparties au cours de cette discussion, je veux, et vous n'en serez pas surpris, monsieur le ministre, évoquer certains aspects particuliers du désarmement, sans évidemment qu'il me soit

possible de traiter à fond ces problèmes capitaux dans le monde d'aujourd'hui que sont la course aux armements et les menaces d'une guerre nucléaire.

Le groupe parlementaire d'études des problèmes du désarmement que j'anime est attentif à l'information du Parlement et, au-delà, de l'opinion publique et à leur participation aux réflexions sur ce point.

L'Assemblée générale des Nations unies a souhaité, lors de sa session spéciale sur le désarmement, il y a quatre ans, que les Etats membres consacrent une semaine par an, la dernière semaine d'octobre, pour évoquer et débattre, face à l'opinion publique, ces problèmes.

Si la deuxième session spéciale qui s'est tenue aux mois de juin et de juillet derniers à New York n'a pas donné les résultats souhaités par d'aucuns — encore que beaucoup pensent que c'est à Genève, entre les deux super-puissances, que se prennent les décisions capitales — elle a toutefois décidé que la campagne en faveur du désarmement serait permanente.

Pour ma part, je me ferai l'interprète de notre groupe d'études pour regretter que les moyens d'information — presse écrite, radio, télévision — n'aient pas mis à profit cette semaine pour exposer devant l'opinion publique, d'une manière claire et objective, les conséquences de la course effrénée aux armements.

En revanche, je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir pris l'initiative de recevoir les représentants des syndicats, des instituts de recherches, d'associations et de mouvements, tel l'« Appel des Cent », qui s'intéressent plus particulièrement à ces questions.

En effet, il est essentiel qu'un vaste débat soit engagé, qu'il déborde les seuls spécialistes, dont personne, évidemment, ne conteste les compétences ni les mérites, mais qui demeurent parfois peu attentifs à l'aspiration profonde des peuples à la paix et à leur réprobation quand ils savent — et il faut le répéter — que les pays du monde dépensent chaque jour pour leur armement plus de 8 milliards de francs et que la puissance nucléaire mondiale est égale à 1,5 million de fois la puissance de la bombe d'Hiroshima.

Le désarmement ne doit donc pas rester l'affaire des seuls techniciens, experts ou diplomates qui, de conférence en conférence, poursuivent en milieu clos, dans le cadre ouaté des palais internationaux, leurs discussions interminables et hélas ! souvent stériles.

A ce propos, nous souhaitons que la reprise de la languissante conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Madrid, aboutisse enfin à la décision de réunir une conférence du désarmement en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, dont l'idée est née en France.

Il convient donc d'associer le Parlement et l'opinion publique à ces discussions et à ces négociations.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Paul Duraffour. En juillet dernier, devant notre assemblée, vous déclariez, monsieur le ministre : « Il appartient aux exécutifs de prendre les mesures qui conviennent, mais c'est aux élus des peuples de marquer leur volonté de paix et de la marquer dans des conditions concrètes. »

Quelques jours auparavant, le 11 juin, j'avais déjà été particulièrement heureux de vous entendre proclamer dans votre intervention aux Nations unies que les problèmes du désarmement doivent être débattus entre des représentants élus dans les parlements.

C'est exactement dans cet esprit que le groupe d'études des problèmes du désarmement a décidé, en s'adressant aux présidents des parlements des pays représentés à l'O. N. U., de constituer la fédération parlementaire mondiale pour le désarmement et la paix, dont les membres ne seront pas des spécialistes, mais des militants — je n'ose pas dire des pèlerins de la paix, des apôtres — qui précisément animeront, dans leur pays respectif, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, la campagne permanente voulue par l'O. N. U..

Je dois dire que M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, que j'ai rencontré à New York, m'a fait connaître qu'il appréciait vivement notre initiative.

Je suis certain, monsieur le ministre, vous à qui notre projet a été soumis, et qui l'avez apprécié, que vous voudrez bien le faire bénéficier de votre appui. C'est ma première question, ou plutôt ma première préoccupation.

Vous avez donc reçu, à l'occasion de la semaine mondiale du désarmement, diverses organisations dont la préoccupation essentielle est l'arrêt de la course aux armements : c'était la première fois qu'un ministre des relations extérieures tenait une telle réunion et, je le répète, nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous aurions toutefois souhaité un grand débat au Parlement sur le désarmement. Quoi qu'il en soit, vous avez indiqué que cette réunion s'inscrivait « dans un effort destiné à élargir le débat sur ces questions, en sorte qu'il — le débat — déborde le cadre des seuls spécialistes ».

Ne pensez-vous pas qu'une telle consultation élargie à d'autres organisations non gouvernementales devrait être institutionnalisée dans une instance permanente ? C'est ma deuxième question. Nous entendrions ainsi la voix de l'opinion qui pourrait un jour être assez puissante pour faire pression sur les gouvernements.

Enfin, et je vous cite une fois de plus — c'est la preuve de notre accord sur bien des points — dans votre réponse à une question au Gouvernement posée par notre collègue André Tourné vous avez déclaré : « Il faut qu'un large débat s'engage parmi les peuples sur ce qui permet d'empêcher la guerre et sur ce qui permet d'assurer la paix. »

Ne pensez-vous pas que la France, forte de sa puissance de dissuasion, que nous ne discutons pas, mais fidèle à l'image qu'elle s'est forgée dans l'histoire, devrait prendre l'initiative de ce grand débat international que souhaitent toutes celles et tous ceux qui militent pour le désarmement, un désarmement progressif, simultané et garanti ?

La France est ambitieuse en termes de désarmement. Pour que ses ambitions prennent corps, il faut les confier à nos peuples, et cela doit être une action de tous les peuples. Vous avez ainsi reconnu l'importance capitale du rôle des élus et de l'opinion publique, que j'ai essayé de souligner dans cette brève intervention.

En terminant, je voudrais rappeler une déclaration du Président de la République, en qui nous mettons tant d'espoir : « Si le désarmement a longtemps signifié une aspiration généreuse, il devient aujourd'hui une obligation vitale. »

Nous aimerions que la France prenne la tête d'une véritable croisade pour le désarmement et la paix. Utopie ? Rêve ? Les grands événements de l'histoire ont souvent eu pour origine des espérances exagérées !

Enfin, je ferai une dernière citation. Elle est de Pasteur : « Si l'humanité ne tue pas la guerre, la guerre tuera l'humanité. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Deux peuples opprimés luttent pour leur existence et pour leur liberté...

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations extérieures. Il n'y en a que deux ?

Georges Mesmin. ... je veux parler du peuple afghan et du peuple cambodgien.

Ils doivent affronter, presque à mains nues, un envahisseur massivement supérieur en armement. Pourtant, ils ont réussi à libérer des portions non négligeables du territoire national. C'est vrai en Afghanistan, où la résistance dure depuis plus de deux ans et où les troupes soviétiques d'occupation ont essuyé de très lourdes pertes. C'est vrai aussi au Cambodge, où plusieurs maquis tiennent en haleine des forces plus de vingt fois supérieures en nombre, où le front national de libération du peuple khmer, présidé par M. Son Sann, a libéré plusieurs villages.

Devant cette résistance admirable de deux peuples pauvres et démunis d'armement moderne, l'envahisseur étranger devient de plus en plus cruel, et c'est sur ce problème très grave que je voudrais appeler solennellement votre attention, monsieur le ministre, et celle du Gouvernement.

Les violations des droits de l'homme, des droits les plus élémentaires de l'humanité sont de plus en plus fréquentes dans ces deux pays. Les conventions internationales qui ont essayé de tracer quelques limites à la sauvagerie de la guerre, sont quotidiennement bafouées par l'U. R. S. S. et par le Vietnam.

M. Jean-Marie Dallet et M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Georges Mesmin. En Afghanistan, les exécutions sommaires, les tortures, les massacres de civils ne se comptent plus. Les hôpitaux sont bombardés, par exemple, celui de Jaghour, en novembre 1981.

La tactique de la terre brûlée est utilisée. Les maisons, les fermes, les routes sont systématiquement détruites. Les récoltes sont brûlées, contraignant les habitants à s'enfuir et à souffrir gravement de la faim.

Les témoignages des médecins européens qui travaillent au péril de leur vie en Afghanistan, notamment ceux de « Médecins sans frontières », auxquels je voudrais ici rendre hommage...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Georges Mesmin. ... rapportent que de nombreux blessés dans la population ont été touchés par des mines miniaturisées, certaines ayant la forme de jouets pour mieux attirer les enfants qui sont affreusement mutilés.

L'U. R. S. S. se livre depuis 1980 à la guerre chimique. Nous en avons le témoignage par des réfugiés afghans au Pakistan. Tout récemment, le 7 septembre, le village de Patrab Shana, dans la province de Logar, a été attaqué par des armes chimiques qui auraient fait plus de soixante morts. Il s'agirait d'une poudre jaune provoquant la mort rapide. Un rapport présenté lors de la deuxième assemblée générale extraordinaire de l'O. N. U., en juin 1982, traite de faits semblables.

Le peuple cambodgien, déjà victime d'un horrible génocide par les Khmers rouges, est maintenant occupé depuis trois ans par le Viet-nam qui, lui aussi, comme son protecteur soviétique, se livre à des atrocités contre la résistance.

Ce sont des témoignages semblables à ceux que j'ai cités à l'instant pour l'Afghanistan, qui nous parviennent.

Le 25 septembre lors d'un accrochage entre des résistants du Front de libération du peuple khmer et les troupes d'occupation à O-Chreou près de Battambang, plusieurs combattants ont été intoxiqués par des gaz qui provoquent vomissements et paralysie.

Le 29 octobre, les Vietnamiens ont utilisé un gaz toxique jaune à Ban-Numut, dans la région de Sisophon.

Le 13 novembre, dix-neuf combattants ont été intoxiqués par les gaz.

Une enquête de l'O. N. U. est en cours dans les camps du F. N. L. P. K. de la frontière thaïlandaise et de Non-Chan à la suite de tous ces faits.

Monsieur le ministre, le Gouvernement de la France peut-il rester silencieux devant une telle sauvagerie ? Allez-vous, sans protester solennellement et inlassablement, laisser commettre de telles atrocités ? La France tolérera-t-elle deux nouveaux génocides ? Car il s'agit en fait de cela. Ces deux malheureuses populations sont décimées, exsangues.

Déjà, les maquisards du Panchir, symbole de la résistance afghane, ont lancé il y a quinze jours en direction de l'opinion mondiale un dramatique appel à l'aide car ils risquent d'être submergés.

De même, le F. N. L. P. K. s'attend, pour les jours prochains, à une attaque de très grande envergure contre les villages libérés, car les troupes vietnamiennes se groupent le long des nationales 5 et 52 qui relient Pot-Peut à Battambang. Deux divisions sont massées devant le camp de Sokh Sann ; des obusiers sont en place ainsi que des roquettes ; des chars T 54 soviétiques sont arrivés sur les lieux.

Laissons-nous, sans protester, liquider les résistants afghans et cambodgiens ?

Monsieur le ministre, est-ce parce qu'Israël est une démocratie que la France réserve tous ses soins, tous ses bons offices à l'O. L. P., qui utilise depuis de nombreuses années le terrorisme en semant la mort dans les pays occidentaux ?

Les résistants afghans et cambodgiens devraient-ils utiliser de tels procédés pour que nous nous intéressions davantage à leur cause de façon plus active ?

Si M. Son Sam bénéficiait du dixième de l'appui diplomatique que nous avons récemment apporté à M. Yasser Arafat, le peuple cambodgien nous en serait certainement très reconnaissant.

Vous avez, monsieur le ministre, déclaré récemment au Sénat que la France contribue, dans le cadre européen, à l'aide aux réfugiés afghans du Pakistan et qu'elle accueille des réfugiés cambodgiens. Je m'en réjouis, mais je pense que ce n'est pas tout à fait suffisant. Il est bon, mais il n'est pas suffisant d'affirmer, comme vous l'avez fait au Sénat, que « nous ne pouvons entretenir des relations politiques normales avec l'U. R. S. S. tant que son agression n'aura pas pris fin ». Dans le même temps, nous rechignons devant les sanctions et nous accordons notre aide financière au Viet-Nam.

Monsieur le ministre, la France se doit d'élever la voix car elle a encore un tout petit peu de crédit moral auprès des peuples malheureux ; j'en ai parfois le témoignage. Elle se doit de condamner solennellement ces méthodes barbares qui déshonorent l'humanité et qui sont actuellement « essayées » en Asie, mais qui pourront un jour se retourner contre nous si nous n'y prenons garde, car nous sommes également menacés en Europe. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Monsieur le ministre, les différents rapporteurs, plusieurs intervenants vous ont présenté leurs remarques sur la partie de votre budget relative aux relations culturelles.

Le groupe socialiste ne méconnaît pas les réformes que vous avez mises en œuvre ni les efforts que vous avez consentis depuis deux ans. Il tient cependant à vous faire part d'un certain mécontentement quant à la manière dont les documents budgétaires ont été présentés — il est difficile en effet d'y déceler vos intentions — et de son inquiétude, car devant ce flou, que j'allais qualifier d'artistique, les objectifs politiques du Gouvernement ne sont pas toujours apparents.

Or, il est essentiel que la cohérence de cette politique apparaisse clairement dans ses principes. Vous vous y êtes employé pour la politique de développement à l'égard du tiers monde. Vous devez aujourd'hui vous y attacher pour la politique culturelle. Cela est capital d'abord parce que cette politique est au croisement de deux priorités définies par le Président de la République : d'une part, une politique extérieure dynamique, d'autre part, une politique culturelle intérieure ; ensuite parce que l'action culturelle de la France à l'étranger est au centre de trois enjeux : politique, culturel et économique.

Enjeu politique, au sens large du terme, car on sait bien que l'on ne sortira de la crise de notre monde industriel, que par un changement de mentalités, donc par un changement culturel.

Enjeu culturel, car si nous perdons la bataille culturelle, ce sera la fin du pluralisme culturel international, par conséquent la fin de notre identité culturelle, et donc de notre identité nationale.

Enjeu économique enfin, puisque les créations d'emplois dans les dix ou vingt prochaines années auront lieu en grande partie dans le secteur culturel, en particulier dans les industries culturelles.

C'est pourquoi le groupe socialiste souhaite que les principes définis par le Président de la République, par le Premier ministre et par le Gouvernement soient traduits dans les faits.

Sur les principes, Jack Lang a dit des choses essentielles dans son discours de Mexico, qui n'a pas été toujours compris, en particulier en France.

La bataille que nous devons mener dans les années qui viennent n'est pas la fausse bataille entre la culture française et la culture américaine — elle n'aurait pas de sens ; les Etats-Unis ont leur culture, leur richesse, leurs grands hommes, leurs écrivains — c'est la bataille pour le maintien du pluralisme culturel contre les sous-produits culturels conçus par les grands trusts. Là se situe le vrai débat.

Tel est le sens de la notion de codéveloppement exposée par le Président de la République : reconnaissance et respect de nos cultures réciproques. Il n'est pas question de remplacer un impérialisme quelconque par un impérialisme culturel français.

Cette reconnaissance doit, en France, se traduire dans les faits par l'ouverture aux cultures et aux artistes étrangers et par la multiplication des coproductions d'abord avec les pays européens, mais aussi avec les pays francophones, puis avec les autres pays. Il faut tendre à établir, dans le domaine culturel, des rapports plus équitables, plus justes, plus respectueux des entités nationales, c'est-à-dire des indépendances nationales.

Pour parvenir à mettre en œuvre cette politique, nous devons consolider notre action et innover.

Il est fondamental de consolider notre action vis-à-vis de la francophonie. Il convient en effet de s'appuyer sur la langue française pour rééquilibrer notre action entre divers pays du monde, qui est actuellement trop concentrée sur certains pays et pas assez sur d'autres. A cet effet, il est nécessaire de distinguer notre action vis-à-vis de l'étranger de l'aide indispensable apportée aux coopérants français. On s'apercevrait que notre aide est souvent beaucoup moins étendue que les chiffres ne le laissent supposer.

Mais il faut aussi innover et ce dans trois directions.

Nous devons d'abord présenter à l'extérieur la culture vivante française. Je suis souvent frappé, lorsque je suis à l'étranger, du retard de la culture que l'on diffuse par rapport à l'art vivant qui existe en France.

Nous devons ensuite toucher un public nouveau aux niveaux tant géographique que sociologique. Beaucoup trop souvent en effet nous essayons de toucher les élites mais pas les masses. Or je crois que l'issue du combat culturel, dans son enjeu économique, dépend en grande partie des masses que nous pouvons atteindre. Il convient dès lors que l'on se pose la question de savoir quelle cible on souhaite toucher de manière à mener une action vis-à-vis des pays francophones en multipliant en particulier les traductions de livres.

Enfin, nous devons être présents dans la lutte pour les industries culturelles : le cinéma, la télévision, les cassettes, les satellites. Nous n'y parviendrons qu'en multipliant les coproductions et en réorientant le travail souvent considérable qui se fait sur le terrain. A cet effet il sera nécessaire de prendre en compte les priorités que nous venons de définir.

Pour mettre en œuvre cette politique, plusieurs conditions doivent être remplies.

D'abord la définition de votre politique doit être claire et les choix précis. Vous nous avez communiqué certains documents qui semblent intéressants en la matière. Nous les étudierons. Mais il est essentiel que vous-même, monsieur le ministre, nous expliquiez ces priorités.

Ensuite, vous devez disposer des moyens budgétaires de cette politique et des structures internes adaptées.

Enfin — ceci ne dépend pas de vous — il doit y avoir cohérence entre la politique culturelle que vous menez et celle des autres ministères vis-à-vis de l'étranger. Un effort considérable s'impose en la matière. Nous sommes assez inquiets de voir les ministères de la culture, de l'éducation nationale et de votre conduite des politiques non pas parallèles — ce ne serait pas grave ! — mais parfois divergentes.

Il doit en outre y avoir coordination des politiques des grandes institutions nationales, comme le centre Georges-Pompidou, la Bibliothèque nationale.

La culture admet la diversité — c'est même une des conditions de la liberté de la création — mais celle-ci ne saurait être synonyme de relative anarchie. C'est pourquoi il est essentiel que le Gouvernement définisse quels doivent être les lieux de coordination laquelle doit être souple. Il n'appartient pas au Parlement d'en décider. C'est la compétence, par exemple, d'un comité interministériel. Différentes propositions ont été présentées en la matière. Mais cette coordination doit exister sans pour autant affaiblir la direction générale des relations culturelles.

De plus, cette politique doit s'appuyer sur les associations, les groupements existants — je pense en particulier à l'Alliance française — à condition qu'on distingue bien le rôle de chacun.

Voilà quelques-unes des réflexions que le groupe socialiste voulait vous présenter, monsieur le ministre. Il compte sur vous pour redéfinir clairement cette politique culturelle et pour obtenir les moyens de la mettre en œuvre car elle est sûrement l'un des enjeux les plus grands des dix prochaines années. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous pourriez être un ministre heureux s'il n'y avait eu ce vote négatif des socialistes sur votre budget des relations culturelles.

Depuis fort longtemps, la commission des affaires étrangères, lors des discussions budgétaires, était un lieu de lamentations unanimes en raison de la dégradation de nos émissions radiophoniques vers l'étranger. Vous êtes arrivé, monsieur le ministre, les larmes ont disparu, mais le sourire n'est pas encore retrouvé.

Il y a un an, à la suite de notre débat, la commission des affaires étrangères a créé une mission d'information sur les émissions de radio vers l'étranger.

Depuis plusieurs années, nous appelions l'attention des différents gouvernements sur la nécessité pour l'influence politique, culturelle et économique de la France d'être, à l'image de la Grande-Bretagne ou de la République fédérale d'Allemagne, enfin entendue dans des conditions de réception et d'écoute convenables, à travers le monde.

Chaque année, vos prédécesseurs avaient pris l'engagement d'entreprendre « pour l'année suivante », une nécessaire action de redressement, sans qu'aucune amélioration notable traduisant la mise en œuvre d'une véritable politique puisse être observée.

Aujourd'hui, un large effort est entrepris, selon le plan quinquennal de développement des activités de Radio-France internationale, pour redonner à la France les moyens qui lui permettent de faire entendre sa voix. Je sais que cet effort traduit votre volonté, celle de M. le Premier ministre et celle de M. le Président de la République.

En 1981, la situation de nos émissions radiophoniques vers l'étranger était affligeante, surtout lorsque l'on compare notre action à celle de nos voisins. Prenons quatre domaines.

Le budget : 70 millions de francs pour R.F.I., 420 millions de francs pour la B.B.C. et 500 millions de francs pour la Deutsche Welle.

Les heures de programme : cent vingt-cinq heures pour R.F.I., sept cent dix-neuf heures pour la B.B.C., huit cent quatre heures pour la Deutsche Welle.

Le nombre de langues : 5 pour R.F.I., 39 pour la B.B.C. et 33 pour la Deutsche Welle.

Les émetteurs : 20 en France, 68 pour la B.B.C., 29 pour la Deutsche Welle, dont 12 à l'étranger.

Certes, notre action relève également de la Somera qui diffuse à partir d'un émetteur situé à Chypre dix-sept heures par jour — 80 p. 100 en langue arabe et 20 p. 100 en français — dans la plupart des pays du Moyen-Orient.

Au total, notre présence radiophonique se limite à l'Afrique occidentale par sa chaîne sud, aux pays de l'Europe de l'Est et au Moyen-Orient. En dehors, la France est tragiquement absente : elle n'est entendue ni en Asie, ni en Amérique latine. Il y a deux ans, sous la pression du Parlement, un effort avait été engagé pour construire un émetteur à Montsinery en Guyane. Je souhaite, monsieur le ministre, avoir confirmation de sa mise en œuvre en 1984, assurant ainsi une meilleure diffusion de nos émissions vers l'Amérique latine.

Nous ne pouvons que nous féliciter qu'un conseil interministériel ait adopté un plan quinquennal de développement, sur un projet, élaboré par M. Bourges, directeur de R.F.I., qui vise à redonner à la France, au terme d'un programme de cinq ans, une place comparable à celle de nos voisins européens.

Ce plan nous semble valable. Il est accompagné d'un échéancier financier, se traduisant, dès 1983, par la mise en œuvre de mesures substantielles que permet le projet de loi de finances : une subvention de 30 millions de francs au titre du ministère des relations extérieures, à laquelle il convient d'ajouter 40 millions de francs au titre de la redevance.

Je rappelle ces mesures nouvelles : augmentation de la durée des émissions en langues roumaine ou russe — ce n'est pas encore déterminé — polonaise, anglaise, française et espagnole vers l'Europe de l'Est, l'Afrique et l'Amérique latine ; les premiers travaux pour la construction d'un émetteur à La Réunion pour 6 millions de francs afin de conforter la diffusion de nos émissions vers l'Afrique et l'Amérique latine ; enfin la représentation du Parlement au sein du conseil d'administration de R.F.I., par notre collègue M. Bellon, conformément à la réforme de l'audiovisuel.

Certes ces mesures ne comportent pas l'ensemble des propositions élaborées dans le plan quinquennal au titre de l'année 1983 en raison des contraintes budgétaires. Mais elles témoignent d'un grand effort qui contraste avec le passé. Nous vous en félicitons, monsieur le ministre.

Au terme des travaux de notre mission, certaines observations paraissent devoir être formulées, dans le domaine des responsabilités, dans le domaine des implantations des émetteurs et dans le domaine des engagements financiers.

Il importe de toujours mieux définir les responsabilités.

En effet, tout au long des travaux, notre mission s'est trouvée confrontée à la difficulté d'apprécier les responsabilités réelles de ses différents interlocuteurs : ministère des relations extérieures et, en son sein, la direction des services de presse et d'information ou la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère de la communication, T.D.F., Radio-France internationale. La diversité des responsables et l'incertitude des compétences ont conduit à un abandon de notre présence radiophonique à l'étranger. Un redressement ne pouvait pas être durablement engagé tant que les rapports et les compétences entre ces différents partenaires n'étaient pas mieux définis.

L'attribution à la direction générale des relations culturelles — et en son sein à la nouvelle direction de la communication — de l'ensemble des responsabilités en matière d'action audiovisuelle extérieure constitue une mesure qui va dans le bon sens. Il conviendrait cependant de préciser les rapports entre R.F.I. et le ministère des relations extérieures, ainsi que de

savoir si l'on entend réserver ou non à R.F.I. et à la Somera des zones d'émission particulières sous la forme d'un partage géographique de leur sphère d'influence, voire d'une coopération bien comprise.

Il importe aussi d'examiner les modes d'implantation des émetteurs à l'étranger auxquels est subordonnée l'extension de notre action extérieure à l'étranger.

Certains de ces investissements sont déjà engagés tels la mise en œuvre de l'émetteur de Guyane à partir de 1984 — je l'espère — et les premiers travaux pour la réalisation d'un émetteur à La Réunion, à partir de cette année.

Cependant, compte tenu des coûts considérables de telles opérations, on pourrait probablement envisager dans l'attente — et seulement dans l'attente — de la mise en œuvre d'émetteurs supplémentaires, dont la nécessité ne fait aucun doute, soit de mener des opérations en commun avec certains de nos partenaires européens, notamment la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, dans des pays où nous sommes absents, soit de louer des installations existantes. Les considérations parfois avancées devant la mission qui mettaient en avant certaines exigences tenant à notre indépendance ne lui ont pas semblé déterminantes, d'égales pressions pouvant être exercées sur nos installations à l'étranger qu'elles soient ou non notre propriété directe. Il paraît donc souhaitable d'entamer un recensement des possibilités que nous pourrions utiliser.

Enfin, le dernier point que je voulais aborder concerne le respect d'un engagement financier pluriannuel. Le redressement de notre action radiophonique s'accommoderait mal des incertitudes ou des aléas de l'annualité budgétaire. Diffuser la voix de la France exige, même si cela peut être contraire à l'orthodoxie budgétaire, d'avoir un programme pluriannuel, faute de quoi aucun résultat satisfaisant ne pourra être obtenu. Je souhaite que la volonté d'atteindre les objectifs définis dans le plan quinquennal nous conduise à consentir des efforts financiers substantiels au cours des prochaines années.

On affirme fréquemment qu'il faut se donner les moyens de sa politique. La politique extérieure que vous menez au nom de la France, monsieur le ministre des relations extérieures, est fidèle aux traditions de la patrie des droits de l'homme et exige d'être entendue par les hommes et les femmes à travers le monde. La conjonction de votre volonté, de celle du Premier ministre et de celle du Président de la République doit vous permettre d'obtenir des ministères intéressés les moyens financiers nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Barrôt.

M. Jacques Barrot. Les relations euro-américaines sont la clé de voûte de l'équilibre politique et économique mondial, d'une part, parce que la crise économique sévit et que nous devons trouver les chemins d'une nouvelle croissance, d'autre part, parce que le monde occidental se doit de manifester sa cohésion à l'heure où commence l'après-Brejnev.

Dans ce contexte, que veut faire la France et quelle va être sa politique ? Telle est ma question suscitée par le chassé-croisé des communiqués entre les Gouvernements français et américain après la levée de l'embargo décidé par le président Reagan.

Il est vrai que les Européens ont eu raison de refuser l'embargo imposé par une administration américaine peu soucieuse de concertation. En fait, cette controverse autour du gazoduc est venu illustrer, s'il en était besoin, les dangers d'un dialogue atlantique mal conduit, qui, fatalement, dégénère en discorde.

L'administration américaine pouvait-elle reprocher aux Européens de s'approvisionner en gaz soviétique alors qu'elle n'avait pas aidé au moment voulu ses alliés à trouver d'autres solutions alternatives dans le domaine de l'énergie ? A l'inverse, les Européens n'avaient-ils pas trop oublié les efforts financiers engagés par les Etats-Unis pour éviter l'excès de supériorité militaire de l'Union soviétique ?

Heureusement, le président Reagan et l'administration américaine ont pris conscience qu'ils s'étaient engagés dans un embargo plus gênant pour l'Amérique et ses alliés que pour l'Union soviétique.

Des discussions entre Washington et les dix grands pays industrialisés se sont alors ouvertes. Paris a accepté de participer à ces conversations qui amorçaient enfin une réflexion de fond sur les échanges commerciaux, technologiques et financiers avec l'Est. Il est vrai que les discussions ont paru s'éterniser malgré l'annonce périodique d'une conclusion imminente.

Enfin, samedi dernier, le président américain annonçait la levée de l'embargo, comprise non comme le résultat d'un marchandage mais comme la marque de nouvelles relations entre alliés.

Or, à la différence de ses amis européens qui se sont félicités de ce nouveau climat, la France a paru demeurer sur la réserve, mettant en avant des problèmes de procédure. Etait-ce là le fait d'un certain anti-américanisme agressif qui a souvent été un moyen facile et tentant pour dissimuler nos propres faiblesses ? Monsieur le ministre des relations extérieures, je suis de ceux qui pensent que vous ne faites pas vôtres certains discours ministériels prononcés au Mexique. Je sais que vous êtes conscient que le moment n'est pas venu de cultiver les différences avec ses alliés, au risque de rassurer les nouveaux dirigeants du Kremlin quant aux faiblesses de l'Alliance et au manque de détermination des Occidentaux.

Monsieur le ministre, notre gouvernement mesure-t-il la chance que nous offrent les nouvelles attitudes américaines ? Ou bien se laisse-t-il aller à la facilité qui consiste à suivre une opinion française trop ignorante de la réalité américaine et du changement important — quoique progressif — qui s'est produit cet été à la Maison Blanche ? Abandonnant une vision certainement trop abrupte et simpliste de la politique étrangère, le président Reagan, avec l'aide de son nouveau secrétaire d'Etat M. Shultz, a, en effet, opté pour une politique plus réfléchi et plus ouverte. Cette nouvelle approche s'est trouvée confortée par une remobilisation de l'économie américaine qui devrait — c'est un souhait mais aussi une prévision — détourner les Etats-Unis des tentations isolationnistes et protectionnistes.

Encore faut-il que, de notre côté, nous sachions retrouver la foi dans le dialogue euro-américain et faciliter l'invention de nouvelles procédures. Non seulement la France ne devrait pas faire cavalier seul, mais elle devrait constituer le fer de lance de la rénovation de cette coopération atlantique, dimension essentielle de notre avenir. Cela se traduit sur le plan économique par des relations actives avec les Etats-Unis qui nous sont indispensables pour tester nos capacités à conquérir le marché de l'avenir, et sur le plan politique, où les risques sont plus graves et évidents, par l'unité face à l'U.R.S.S. qui, elle, s'en tient à une stratégie définie une fois pour toutes.

Mais l'approfondissement de l'Alliance est exigeant. Après avoir paru conduire avec l'U.R.S.S. une politique de concession sans dialogue, la diplomatie française choisirait-elle avec les Etats-Unis une politique de dialogue sans concession ?

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'un rapport de vassal à suzerain. Au travers de la crise récente déclenchée par le problème du gazoduc, Washington semble avoir compris la nécessité de changer de ton et de méthode avec ses alliés. La France ne devrait-elle pas saisir cette opportunité et engager toutes ses forces dans une concertation qui, à la différence des grands sommets de la diplomatie traditionnelle, irait au fond des choses ?

Il est vrai que la croissance facile et la détente ont été peu propices à un travail commun pour approfondir ce dialogue atlantique. Aujourd'hui, cette réflexion s'impose si nous voulons retrouver une certaine croissance et construire efficacement la paix.

La conviction qu'il faut absolument engager toutes les forces de part et d'autre de l'Atlantique pour approfondir le dialogue euro-américain est-elle bien celle de notre gouvernement ? Face à l'enjeu, nous aimerions en être sûrs.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours des derniers dix-huit mois, le Gouvernement a accompli un grand effort dans le domaine de la coopération et de l'aide au développement pour donner une dimension internationale à l'idée de solidarité, laquelle constituait l'axe principal de l'action gouvernementale définie ici même par M. le Premier ministre lorsqu'il sollicitait la confiance de notre assemblée.

Pour donner leur réalité aux principes de solidarité et de responsabilité, vous avez, dans votre domaine, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, renouvelé la politique de coopération et ce renouvellement est visible dans la volonté française que vous avez affirmée, dans les concepts nouveaux que vous avez dégagés et dans les procédures que vous avez proposées.

Voyons d'abord le renouveau de la volonté politique. Au moment même où les Etats-Unis se repliaient dans un égoïsme de crise très préjudiciable aux intérêts du tiers monde, vous avez affirmé que l'aide au développement était un impératif pour les pays industrialisés. Dans le même temps, vous vous engagez à ce que la France arrive progressivement à l'objectif

fixé par la C.N.U.C.E.D. d'affecter à cette aide 0,7 p. 100 de son P.N.B. De fait, les observateurs internationaux notent que notre pays tient ses engagements. On pourra, certes, ironiser sur le fait que notre effort ne peut pallier l'insuffisance des engagements américains, mais il reste essentiel pour le tiers monde que la France tienne, comme à Cancun, le langage de la solidarité.

En quoi consiste le renouveau des concepts? Vous avez hérité d'une politique de coopération qui se prêtait trop facilement à l'accusation de néo-colonialisme et qui, en effet, consistait, pour l'essentiel, en un réseau d'aides étroitement liées à la coloration politique des gouvernements aidés, à leur docilité et à l'intérêt du capital multinational, lequel encourage un développement notablement extraverti.

Sortant des sentiers de la coopération octroyée, vous avez redonné son véritable sens au mot même de coopération en parlant de codéveloppement, de développement autocentré. Le codéveloppement est sans doute la notion la plus porteuse d'avenir. Elle englobe les idées de liberté, de solidarité et de responsabilité qui sont chères à nos partenaires. Il reste aujourd'hui à lui donner sa signification concrète, car je ne suis pas assuré pour ma part que, dans l'interprétation qu'ils en donnent, nos amis algériens, par exemple, considèrent le contrat gazier comme une application de cette notion.

Mais vous avez surtout, dans un véritable plaidoyer au forum des O. N. G. — organisations non gouvernementales — précisé que l'aide française devait concourir à un développement autocentré, c'est-à-dire qu'elle devait tendre d'abord à un renforcement de la base productive des pays aidés, que ce renforcement devait être orienté vers la satisfaction des besoins locaux, qu'il fallait transférer seulement les technologies appropriées aux problèmes des pays d'accueil et que les progrès sociaux devaient être recherchés en vue de la constitution de sociétés harmonieuses et non pour aboutir à des ensembles déséquilibrés par un urbanisme incontrôlé, par des équipements sociaux trop coûteux à gérer, par une paupérisation croissante de populations brutalement exposées à la logique importée d'un profit forcené.

Vous avez donc renouvelé de l'intérieur le sens du mot coopération mais vous avez aussi renouvelé les procédures par des actions et des propositions. La fraîcheur de l'accueil réservé par nos partenaires américains aux propositions françaises relatives aux négociations globales ou à la mise sur pied d'une filiale « énergie » de la Banque mondiale ne doit pas dissimuler que ces propositions retiennent toute l'attention du monde en développement et qu'elles seront probablement demain parmi les nouvelles procédures de la coopération internationale.

Pour ce qui dépendait de vous, vous avez réorganisé vos services de façon que leur organisation nouvelle corresponde mieux à la nécessité de privilégier le développement. Vous avez également insisté, dès le budget de 1982, sur l'intérêt de faire transiter des financements accrus par les organisations non gouvernementales dont les crédits, certes encore insuffisants, progressent de nouveau de 4 300 000 francs dans le projet de budget que vous nous soumettez. Cette aide aux O. N. G. correspond, me semble-t-il, en matière internationale, aux mêmes idées de décentralisation et d'autogestion qui nous guident dans l'ordre interne. Vous avez aussi, dès la conférence de Paris, en septembre 1981, indiqué que les pays les moins avancés devaient bénéficier de procédures particulières et d'engagements financiers spécifiques puisque la France leur consacrerait 0,15 p. 100 de son P. N. B. à terme.

Au total, ce sont là des impulsions nouvelles importantes et la politique de coopération s'en trouve, pour ainsi dire « revigorée » malgré le poids de la crise économique internationale et malgré l'obsolescence persistante d'un passé qui avait progressivement vidé l'idée de coopération de l'essentiel de son sens. Nous sommes d'autant plus nombreux à regretter que la rigueur budgétaire vous prive d'une partie des moyens actuellement nécessaires, à regretter aussi que la tradition d'éclatement des outils de coopération entre un grand nombre de départements vous prive du grand ministère du tiers monde qui rendrait mieux compte de la volonté politique de notre pays.

Laisant, pour l'heure, ces regrets, je voudrais, ce soir, appeler votre attention, monsieur le ministre délégué, sur ce qui devrait être un des axes futurs de l'action gouvernementale: je veux parler des liens entre l'aide au développement dans le cadre de la coopération et les actions de développement dans l'outre-mer français. Je le dis nettement: même si elles sont juridiquement et politiquement très différentes, l'aide au tiers monde et la solidarité vis-à-vis des départements et territoires d'outre-mer sont inséparables. On a entendu soutenir, par le passé, que les départements et territoires d'outre-mer devaient être les

« vitrines » de la France. Outre qu'elle était paradoxalement soutenue par ceux-là mêmes qui regrettaient ailleurs que la France « entretienne outre-mer des danseuses », cette idée de « vitrines » est scandaleuse, car elle suppose que, par un développement artificiel, extraverti, on fasse des départements et territoires d'outre-mer des îlots de pseudo-prospérité dans les océans de sous-développement où ils sont situés. Nous ne devons pas faire des départements et territoires d'outre-mer des vitrines, car le développement n'est pas fait pour ceux qui le regardent mais pour ceux qui le vivent.

Au contraire, départements et territoires d'outre-mer peuvent devenir dans les trois grandes régions — Caraïbe, océans Indien et Pacifique — des points d'appui de votre politique de coopération. Il faut pour cela qu'on y favorise un développement endogène, appuyé sur les potentiels locaux, tolérant à la différence, à la spécificité de ces territoires et rendant compte de leur environnement international. Si vous parvenez à mettre en place des actions de coopération régionale incluant les départements et territoires d'outre-mer dans des domaines tels que les transports aériens ou maritimes, la complémentarité des agricultures ou l'utilisation commune d'équipements collectifs, ou encore les universités, vous aurez démontré que la souveraineté de la France outre-mer tend effectivement à réduire les tensions internationales. L'actuel projet de loi relatif à la décentralisation dans les départements d'outre-mer peut vous y aider; il y faudra aussi de nouvelles procédures telles que l'institution des délégués interministériels pour chacune des grandes régions et de commissions internationales d'action régionale.

Vous reconnaissez sans doute, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, ces dernières propositions: ce sont celles que vous avez présentées lors de votre voyage au mois d'août dernier à Moroni, Madagascar et Maurice, pour progresser dans le différend qui opposait la France et les Comores à propos de Mayotte. Vous ne vous étonnez pas que j'y revienne rapidement.

Vous avez, à plusieurs reprises, rappelé la validité des garanties que les Mahorais trouvent dans l'ordre juridique interne, spécialement dans la Constitution française, et nous vous en remercions. Mais vous avez également déclaré qu'il fallait laisser ouvertes les voies d'une évolution, d'un rapprochement possible, et vous avez donc suggéré la nomination d'un délégué interministériel *ad hoc* et la mise en place d'une commission mixte chargée d'examiner ce problème. Pour ma part, je vous dis « banco », d'accord, allons-y! Les Mahorais et leurs élus sont prêts à discuter, à négocier et à participer à toutes les actions de coopération régionale qui leur seront proposées loyalement. Nous ne voulons pas nous couper de notre environnement régional ni nous replier frileusement et nous ne sous-estimons pas la gêne considérable qu'entraîne l'affaire de Mayotte pour la diplomatie française. Alors, d'accord, discutons avec nos voisins comoriens sous l'égide de la France, mais je voudrais auparavant vous poser deux questions.

Première question: puisque pour discuter il faut être au moins deux, le Gouvernement comorien est-il prêt à discuter sérieusement d'une coopération avec Mayotte dans les domaines économique et social? Pour ma part, je n'en suis pas assuré.

Seconde question: vous paraît-il efficace, dans cette perspective, de priver les Mahorais des crédits qui leur sont nécessaires? Lors de votre voyage, vous avez cité une étude financière commandée par vos services qui dit clairement: « Les Comores ne sont pas au bord du gouffre, elles sont dedans. »

Lorsque vous insistez sur la nécessité de ne pas trop éloigner Mayotte de ses voisins, seriez-vous donc tenté de nous précipiter dans ce gouffre-là, monsieur le ministre? Non, décidément, je ne crois pas qu'on arrivera à régler le problème de Mayotte en privant notre île des crédits auxquels 140 années d'abandon et de désintérêt de la métropole lui ouvrent droit. C'est au contraire en armant les Mahorais, par des équipements qui leur permettront de discuter, qu'on rouvrira les voies du dialogue et donc d'une éventuelle évolution institutionnelle.

Si je puis me permettre une dernière suggestion, je vous demanderais d'obtenir, en liaison avec M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, la nomination d'un parlementaire en mission qui viendrait sur place apprécier la réalité concrète de nos problèmes et de ceux de nos voisins, apprécier aussi la dimension humaine de cette question, apprécier enfin les chances d'une véritable concertation. Prolongée par un vigoureux effort de développement dû aussi bien aux Comores qu'à Mayotte, une telle initiative serait le gage de votre volonté, à laquelle je crois, de voir l'affaire de Mayotte évoluer dans le sens de l'apaisement des tensions et se rattacherait donc à l'ensemble de votre action que vous me permettez de juger très efficace et très prometteuse.

M. Pierre Guidoni. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur Hory ?

M. le président. Monsieur Guidoni, M. Hory a terminé ! Vous ne pouvez donc plus l'interrompre !

M. Pierre Guidoni. Je croyais qu'il allait prononcer une phrase de conclusion, et, pour ma part, je n'ai que quelques mots à dire.

M. le président. La parole est à M. Ibanès.

M. Pierre Guidoni. Monsieur le président, vous ne facilitez pas ma tâche !

M. le président. Vous pourrez interrompre M. Ibanès.

M. Pierre Guidoni. Je m'y apprête !

M. Jean Ibanès. Monsieur le président, messieurs les ministres...

M. Pierre Guidoni. Je demande la parole, monsieur Ibanès.

M. Jean Ibanès. Je vous en prie.

M. le président. Monsieur Guidoni, en tant qu'ancien vice-président, vous savez que c'est le président de séance qui donne la parole. Avec l'autorisation de M. Ibanès, je vous la donne.

M. Pierre Guidoni. Je vous en remercie, monsieur le président.

Je souhaitais simplement faire préciser à M. Hory, mais il est, en effet, un peu tard, que les propos qu'il avait prononcés en tant qu'élu de Mayotte et qui sont tout à fait respectables et légitimes pour un député apparenté au groupe socialiste, l'engagent personnellement mais n'engagent pas l'ensemble du groupe socialiste.

Je tenais à présenter cette remarque afin que les choses soient très claires tant pour l'Assemblée que pour le ministre qui aura tout à l'heure la charge de répondre à M. Hory.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Ibanès.

M. Jean Ibanès. La discussion du projet de budget des affaires européennes serait sans doute trop limitative si, se bornant à des variations et commentaires sur la participation française au budget communautaire, elle ne s'attachait pas à définir les caractéristiques de celui-ci, ainsi que les orientations qui s'y manifestent. Au-delà même, nous trouvons là une incitation à nous interroger sur le fonctionnement de la Communauté, sur ses résultats, éventuellement sur ses difficultés, en tout cas sur les perspectives qui lui sont ouvertes.

C'est dans cet esprit que je me propose de vous soumettre, dans le délai qui m'est dévolu, quelques observations sur le marché intérieur communautaire et sur la politique européenne en faveur du développement régional.

D'abord le marché intérieur communautaire.

Les progrès des échanges entre les pays membres, fondés sur la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives, ont été considérables et constituent l'un des acquis incontestables de la construction européenne. On ne serait pas, pour autant, fondé à conclure à la libre circulation des produits sur le territoire de la Communauté, tant les obstacles à celle-ci continuent à peser.

Ainsi, les frais engendrés par les formalités douanières et fiscales au passage des frontières intra-communautaires ont pu être estimés à 12 milliards d'Ecu, soit un montant presque équivalent à celui des dépenses consacrées à l'organisation des marchés dans le cadre de la politique agricole commune. A cela s'ajoutent les freins tenant à l'existence de normes et de prescriptions nationales, au respect desquelles les produits circulant sur le territoire communautaire sont tenus de se conformer, sous des conditions, il est vrai, plus précises et moins contraignantes, depuis un arrêt de la Cour de justice du 20 février 1979.

Certes, en leur principe, ces normes et ces prescriptions n'ont pas pour objet de susciter des entraves aux échanges, mais de rationaliser la production, d'améliorer la qualité, de protéger les consommateurs ou l'environnement. Elles n'en ont pas moins, par l'usage qui en est fait, des incidences restrictives pour les exportateurs, et cela jusque dans les pays qui se disent plus libéraux et qui se montrent si sourcilieux à l'égard des visées protectionnistes, ou prétendues telles, des autres Etats membres.

Il reste donc à réduire ou à supprimer progressivement, par la simplification des formalités douanières, par l'harmonisation des taux de T. V. A. ainsi que des normes et des prescriptions nationales, bien des règles et des pratiques qui continuent à faire obstacle au renforcement du marché intérieur communautaire. Il y faudra une volonté politique plus affirmée, si l'on en juge par les résultats jusque-là décevants du programme pluriannuel de réalisation de l'union douanière, mis en œuvre en 1979.

Souligner l'intérêt du renforcement du marché intérieur communautaire ne revient pas à contester systématiquement les interventions qui en influencent ou, *a fortiori*, qui en régulent le fonctionnement. Cela nous conduit à situer certaines dispositions de la politique économique française par référence à la Communauté en usant d'une argumentation sensiblement différente de celle qui a été retenue, dans son texte, par M. le rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

Il est vrai que les plans sectoriels élaborés dans notre pays pour les industries du cuir, de l'ameublement, du jouet, du textile et de la machine-outil ont été mis en cause au sein de la Communauté, les aides et incitations diverses qu'ils comportent étant jugées de nature à fausser la concurrence, donc à affecter les échanges entre les pays membres. En réalité, ils expriment moins une intention protectionniste que la volonté de rénover notre appareil productif, d'améliorer sa compétitivité et sa capacité d'innovation technologique, de parfaire la qualité des produits français. Ils s'inscrivent donc, en leur principe, dans la logique d'une dérogation au principe d'interdiction des aides d'Etat inscrit dans l'article 92 du Traité de Rome, dérogation admise par la jurisprudence de la Cour de justice et reconnue par la Commission lors d'un débat devant le Parlement européen en octobre 1981, et qui autorise les aides visant à permettre ou à rétablir la viabilité économique des entreprises bénéficiaires.

Par ailleurs, une action engagée contre la France vient de conduire, précisément le 4 novembre, à la saisine de la Cour de justice, à propos d'un décret — entré en vigueur en octobre 1980 — qui interdit dans notre pays l'importation et la mise en vente de certains produits textiles s'ils n'ont pas fait l'objet d'un marquage d'origine. Certes, ce décret aurait dû opérer une distinction entre les produits venant des pays tiers et les produits émanant des pays membres, qui ne peuvent pas être soumis à une telle obligation. Mais comme la pratique respecte cette différence, nous sommes renvoyés au débat de fond.

Il apparaît alors que le quota d'importation de produits textiles dans un pays membre, établi en application de l'accord multifibres, peut, faute d'une disposition de cette nature, être aisément contourné par des exportateurs de pays tiers, précisément par des exportations effectuées dans un autre pays membre où les contrôles sont moins stricts, les produits entrés de la sorte étant ensuite diffusés en libre pratique sur l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, l'obligation du marquage d'origine est moins attachée à cantonner les visées protectionnistes des pays où elle est édictée qu'à permettre de vérifier l'application d'accords négociés par la Communauté elle-même, l'accord multifibres en particulier. Du reste, la Commission doit bien en avoir conscience puisque, au-delà de sa condamnation des réglementations nationales en cette matière, elle a elle-même proposé récemment un règlement allant dans le même sens.

Ainsi que je l'ai annoncé, j'en viens à quelques observations succinctes sur la politique européenne de développement régional.

Je suis évidemment enclin à regretter que la progression des crédits de paiement du fonds européen de développement régional se trouve limitée à quelque 9 p. 100 dans le projet de budget du conseil, au lieu de l'augmentation de 33 p. 100 proposée par la Commission. La modicité de cette progression apparaît de manière flagrante dès lors qu'il est fait référence à l'ampleur des besoins, dans un ensemble territorial au sein duquel les disparités entre les régions sont allées croissant, au moins depuis le début des années soixante-dix, si l'on en croit les conclusions d'un rapport établi par la Commission elle-même sur la situation économique et sociale des régions dans la Communauté. Cependant, tout en me gardant d'approuver cette pénurie relative, je voudrais souligner qu'il semble possible, à la fois de diminuer les charges de la politique européenne de développement régional, et d'accroître l'efficacité de ses interventions.

Pour diminuer les charges, un moyen consiste à évaluer systématiquement les conséquences régionales des diverses politiques communes, avec l'intention d'en éliminer ou au moins de réduire les aspects qui ont, dans cet ordre, des incidences négatives. Le principe en a été retenu depuis 1979, mais l'application doit être intensifiée. Cela vaut, en particulier, pour les organisations de marché dans le cadre de la politique agricole commune, dont on sait qu'elles ont principalement profité jusqu'à présent à des régions riches à fortes productions céréalières ou laitières.

L'accroissement de l'efficacité de la politique européenne en faveur du développement régional passe par plusieurs voies. D'abord, par une coordination plus stricte des interventions des différents organismes communautaires : fonds européen de développement régional, Banque européenne d'investissements, fonds européen d'orientation et de garantie agricoles dans sa section d'orientation, fonds social européen. Ensuite, par une concentration plus forte des crédits, sans toutefois que ce resserrement interdise ou réduise abusivement l'accès de certains pays membres au bénéfice de ces aides. De ce point de vue, je me plais à souligner que la fermeté du Gouvernement français a beaucoup contribué à faire admettre, jusque dans les pays considérés comme les plus développés, la reconnaissance en leur sein de zones faibles ou en difficulté.

En guise de conclusion, je dégagerai deux enseignements de ces observations.

Le premier, c'est qu'il existe deux conceptions de la Communauté économique européenne, et à partir de là, deux lectures du Traité de Rome. L'une accorde aux marchés un pouvoir de régulation qui en fait le principe d'allocation des ressources essentiel, sinon par lui-même suffisant. L'autre entend y greffer une stratégie volontaire dans l'ordre économique et social, appelée à s'expliquer dans une série de politiques communes.

Deuxième enseignement : il suffit de mettre en balance le volume modique du budget communautaire et les besoins auxquels il est censé répondre pour que la tentation de l'accroître aille de soi. Cependant, pour qu'elle ne se perde pas dans l'artifice, sa croissance doit se subordonner aux politiques communes, au renforcement de celles qui existent comme à l'établissement de celles qui, encore embryonnaires, nous paraissent tous les jours plus nécessaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Mesdames, messieurs, mes premières paroles iront aux sept rapporteurs — je dirai même aux huit rapporteurs puisque l'un d'entre eux n'est pas monté à cette tribune — pour les remercier du travail qu'ils ont accompli et dont je reconnais volontiers qu'il était particulièrement difficile cette année, en partie en raison de la restructuration de notre département des relations extérieures.

Cette restructuration — cela a été souligné par plusieurs orateurs — est importante. Elle tend à donner à la France un instrument unique pour ses relations extérieures et, au sein de cet instrument, à marquer la spécificité des fonctions.

Nous avons pensé que la division géographique ne convenait pas. Pourquoi fallait-il traiter différemment de problèmes d'aide technique au Ghana et au Togo, pays voisins, ou à des pays francophones en Afrique du Nord et en Afrique noire, vis-à-vis desquels nous faisons un effort privilégié ? Nous avons préféré une distinction fonctionnelle, étant bien entendu que les départements fonctionnels qui traitent dorénavant de la coopération, d'une part — trois directions — des affaires culturelles, d'autre part — quatre directions — connaîtront une coordination étroite au sein du ministère à l'exemple — et M. Couve de Murville qui a critiqué cette méthode devrait s'en souvenir — des directions géographiques qui collaborent avec la direction économique dans le même ministère, alors que leurs actions sont évidemment complémentaires.

La restructuration est en cours. Elle a créé des difficultés. Des habitudes ont été perturbées. Cent vingt à cent trente agents, sur les mille de l'ensemble des deux services, ont dû changer de bureau. Il y a eu quelques inquiétudes. Tout cela se réglera.

Sur le plan du budget, l'unicité du département se traduit par un fascicule unique. La spécificité des fonctions sera, à partir de l'an prochain, marquée par deux sections distinctes de ce fascicule unique. Dès cette année, nous vous proposerons

des amendements qui permettront de traduire les décrets du 27 juillet 1982 dans la présentation budgétaire. Ainsi, les « bleus » dont vous disposez actuellement sont exactement comparables à ceux de l'an dernier, alors que le budget dans son état final, si vous voulez bien accepter les amendements que nous proposerons, sera, dans sa présentation, comparable au budget de 1984.

Nous avons — et cela a été souligné par les rapporteurs — travaillé dans le cadre des mesures de discipline et de rigueur budgétaire qui étaient imposées à tous. Je dois reconnaître cependant que quelques dérogations ont été consenties en faveur de ce ministère, compte tenu de sa spécificité.

La non-actualisation des dépenses de fonctionnement, des rémunérations a ainsi connu une exception importante en ce qui nous concerne, de façon à permettre la prise en compte de l'« effet de change » pour un certain nombre de dépenses de fonctionnement.

Au même titre, notons que le mécanisme d'ajustement automatique des rémunérations permettra leur adaptation, plus précisément de l'indemnité de résidence. Du 1^{er} janvier 1981 au 1^{er} novembre 1982, l'indemnité de résidence aux Etats-Unis a ainsi pu être augmentée d'au moins 82 p. 100, pour compenser, comme je viens de l'indiquer, la perte de pouvoir d'achat des rémunérations.

Le système n'est pas encore parfait — et je remercie plusieurs rapporteurs, en particulier Mme Neiertz, de l'avoir souligné — car l'ajustement se fait avec retard. Les majorations qui sont actuellement versées sont loin d'être négligeables, mais le rattrapage ne se fait qu'avec un certain délai.

La rigueur budgétaire était particulièrement sévère pour nous dans la mesure où pratiquement aucune création d'emploi n'a pu être envisagée. Cependant, 237 contractuels pourront être titularisés, ainsi que Mme Neiertz l'a souligné. Néanmoins, la quasi absence d'emplois nouveaux pose à ce département, dont les fonctions ne cessent de croître, des difficultés considérables.

L'ensemble du budget des relations extérieures se monte ainsi à 15 milliards de francs, soit 1,7 p. 100 du budget général. Mais comme l'a rappelé M. Josselin, l'ensemble des crédits intéressant l'action extérieure n'apparaît pas dans ce budget. Je me féliciterai qu'à partir de l'an prochain, un document budgétaire permette de rendre compte de l'exacte réalité de notre action extérieure.

Pour permettre une comparaison valable avec le budget de 1982, limitons-nous à la section I des « bleus » qui vous sont présentés, section qui porte sur les services diplomatiques et généraux. Celle-ci est exactement comparable à celle qui regroupait les crédits de l'ancien ministère des affaires étrangères.

Si l'on met à part le crédit réservé au gaz algérien, nous trouvons un budget de 8 400 millions, soit une augmentation de 16,91 p. 100 par rapport au budget de 1982, taux supérieur au pourcentage moyen d'augmentation des dépenses civiles qui est de 12,5 p. 100 et qui fait maintenant monter le budget de l'ancien ministère des affaires étrangères à 0,95 p. 100 du budget général. Il y a là un début de redressement puisque ce pourcentage était de 0,91 p. 100 l'an dernier. Nous n'en sommes pas encore, cependant, au pourcentage des années soixante-dix qui était de 1 p. 100. Il faudra donc aller au-delà.

La priorité a été donnée au maintien des moyens. Cela est vrai, en particulier, comme je l'ai déjà indiqué pour ce qui concerne les dépenses effectuées à l'étranger, qui représentent 56 p. 100 du budget de ce département. Je n'y reviendrai pas.

Des améliorations notables apparaissent dans le budget, et les rapporteurs en ont fait état. Cela est vrai en ce qui concerne la sécurité des personnes, par l'amélioration des liaisons entre les postes et l'administration centrale et notamment des moyens du chiffre.

Permettez-moi aussi de souligner l'importance du programme d'investissements immobiliers. Sur 317 millions de francs prévus en autorisations de programme pour 1983, 158 millions seront consacrés à la construction ou à l'acquisition de bureaux ou de logements. Cela fait partie d'une politique systématique, recommandée d'ailleurs par M. Josselin, et qui tend à nous rendre propriétaires, dans un nombre croissant de cas, des immeubles utilisés par les postes diplomatiques ou consulaires.

L'effort de solidarité vis-à-vis de nos compatriotes de l'étranger, qui sont au nombre de 1,5 million, a également été relevé par les rapporteurs. Il se manifeste sur le plan de la scolarisation ; les bourses d'études qui ont permis de distribuer 38 millions de francs à des enfants français à l'étranger en 1982 sont portées à 50 millions de francs pour 1983. Nous entendons

poursuivre cet effort d'année en année, jusqu'à ce que nous parvenions à ce que les frais de scolarisation des enfants français à l'étranger soient comparables à ce qu'ils seraient en France.

Un crédit est également prévu en faveur des Français en difficulté et des personnes âgées.

Notons aussi un crédit spécial pour le conseil supérieur des Français de l'étranger auquel nous comptons donner une grande importance, maintenant qu'il est élu dans son immense majorité.

Les contributions, bénévoles et obligatoires, aux organisations internationales et notamment celles qui se préoccupent des réfugiés, enregistrent une augmentation notable, qui a d'ailleurs été relevée par les rapporteurs.

Quant aux crédits de la direction générale des relations culturelles, ils atteignent 3,346 milliards de francs, soit 39,8 p. 100 du budget du Quai d'Orsay, en progression de 14,2 p. 100, taux qu'il convient de rapprocher de l'augmentation moyenne du budget des administrations civiles, qui est de 12,5 p. 100.

J'ai déjà noté l'accroissement des bourses.

Je m'arrêterai un instant sur l'effort qui a été accompli dans le domaine de la communication, en particulier au profit de notre action radiophonique à l'étranger. Je n'aurai pas besoin de souligner devant cette assemblée l'insuffisance de cette action dans le passé. La France a pris dans ce domaine un retard qui n'est pas digne d'elle. Certes, nous ne rattraperons pas la Deutsche Welle ni a fortiori la B.B.C. en une année, mais l'effort sera poursuivi.

En 1983, en dehors de 49,7 millions de francs de subventions habituelles pour les programmes — reconduction actualisée des crédits de 1982 — nous trouvons 24 millions de francs d'investissements pour Kourou et une première réalisation à La Réunion. S'y ajoute un crédit exceptionnel de 30 millions de francs au profit de Radio-France Internationale, qui n'a pas de précédent dans les budgets antérieurs et qui vient compléter les 40 millions de francs prélevés sur la redevance. Ainsi Radio-France Internationale bénéficiera d'une dotation exceptionnelle de soixante dix millions de francs.

Dans le budget des relations culturelles, notons aussi des opérations immobilières pour les instituts français de Madrid et de Rotterdam, pour les centres culturels de Djakarta et de Budapest, pour le lycée Châteaubriand à Rome, pour les alliances françaises, etc. Je cite également la construction de centres de formation professionnelle en Algérie, à la suite d'un accord passé par le gouvernement précédent, et la réalisation de l'institut du monde arabe, que financent pour une grande part l'ensemble des pays arabes et qui nous fera honneur ainsi qu'à eux.

Je signale aussi la reconduction de la contribution de quinze millions de francs accordée en 1982 au profit de la deuxième chaîne de télévision tunisienne et qui sera renouvelée en 1984.

Ainsi s'avère particulièrement positive, au sein de la direction générale des relations culturelles, l'action de la direction de la communication qui vient d'être créée. Il était anormal que le ministère des affaires étrangères, devenu ministère des relations extérieures, n'ait pratiquement pas son mot à dire sur les actions à l'extérieur en matière de communication.

Outre la radio, la direction des relations culturelles connaît des débuts très prometteurs dans le domaine de l'audiovisuel. Le directeur général des relations culturelles mène avec beaucoup de talent et d'activité les négociations relatives à la création d'un espace audiovisuel européen. La direction générale accorde aussi une aide systématique à toutes les télévisions francophones dans le monde ; 2 500 heures seront ainsi diffusées sur nos programmes au Québec. Nous apportons une aide à l'Algérie et, ainsi que je l'ai souligné, nous contribuons puissamment et de manière déterminante, à la création de la deuxième chaîne de télévision en Tunisie. La direction générale des relations culturelles a marqué ainsi sa place dans ce domaine, et elle ira beaucoup plus loin dans le cadre du projet culturel extérieur.

Bien entendu, elle poursuit son action en matière de francophonie, de diffusion du français. Sur le plan de l'enseignement, puis-je rappeler que 165 000 enfants, moitié français, moitié étrangers, font leurs études dans des établissements français de différents états ?

Après ce rappel très rapide des éléments budgétaires, j'indiquerai brièvement, car le temps imparti est court et l'heure est tardive, quelques grands axes de notre politique étrangère.

Je ne pourrai le faire que de manière bien incomplète et peu satisfaisante. Aussi est-ce avec grand intérêt que j'ai entendu un représentant de l'opposition rappeler une proposition à laquelle le Gouvernement tient, à savoir l'organisation, de temps à autre, dans cette assemblée, d'un débat de politique étrangère centré sur un grand thème qui pourra ainsi être examiné très attentivement.

Laisant à M. le ministre chargé des affaires européennes et à M. le ministre chargé de la coopération et du développement le soin de s'exprimer dans les domaines qui leur sont propres, je rappellerai les évolutions et les perspectives de la politique extérieure de la France en reprenant les trois volets que j'avais proposés l'an dernier pour l'examen de nos intentions : les relations Est-Ouest, l'Europe et le tiers monde.

Je commencerai par le tiers monde, faisant ainsi sa place, comme nombre d'orateurs, à la politique de la France vis-à-vis des pays du Sud, politique dont tout le monde a reconnu la très grande importance, compte tenu de notre histoire, de nos relations culturelles, commerciales, économiques, ainsi que de nos relations politiques avec ces pays. Nous sommes convaincus qu'en affirmant simplement les principes qui nous guident, nous les aidons à progresser dans l'indépendance et nous confortons ainsi l'indépendance de notre pays et ses chances de développement.

Cette politique est bien connue et, dans le monde entier, sauf peut-être sur quelques bancs de cette assemblée, l'autorité de la France est reconnue en la matière. Que l'un de ceux qui ont fait partie d'une de nos délégations aux Nations unies ose dire ici que la France n'y occupe pas actuellement une position unique, du fait précisément de son action dans le tiers monde ! Nous nous en félicitons et nous appuyerons les développements recommandés par le secrétaire général des Nations unies, en particulier le rétablissement du conseil de sécurité dans sa pleine responsabilité, qui a trop souvent été ignorée ou minimisée. Mais c'est une enceinte où nous constatons, avec une certaine satisfaction, je me permets de le dire, quelle est notre autorité.

Parmi les principes qui nous guident, je mettrai au tout premier plan l'encouragement à la coopération régionale. D'abord, parce qu'elle nous paraît être une des formes les plus importantes de lutte pour la paix.

Les cent trente conflits qui ont marqué le monde depuis la Seconde Guerre mondiale ont tous eu lieu dans le tiers monde. Nous sommes convaincus qu'ils ne doivent en aucun cas être greffés sur le conflit Est-Ouest. Nous sommes également convaincus qu'il faut encourager les voisins à traiter entre eux des affaires qui les opposent.

Telle est notre position en Amérique centrale. Nous l'avons dit, nous le répétons et nous le répéterons. A plusieurs reprises, monsieur Stirn, j'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer à Paris d'importants hommes politiques d'Amérique centrale, du Nicaragua certes, mais aussi du Honduras et de Panama, dont le président nous a rendu visite. A chaque fois, nous encourageons ces pays à travailler ensemble. Quelques progrès peuvent d'ailleurs être espérés.

C'est aussi la raison pour laquelle, aussitôt l'agression argentine aux Malouines terminée, nous avons incité les deux pays concernés à reprendre la négociation et nous avons approuvé entièrement le dispositif de la résolution présentée à l'assemblée générale des Nations unies. Si nous n'avons pas pu voter pour l'ensemble de cette résolution, c'est parce que le premier considérant ne nous paraissait pas approprié et pouvait donner lieu à des interprétations dangereuses. Mais nous avons marqué, je le répète ici, notre appui entier à la partie de la résolution qui demande une discussion directe entre l'Argentine et l'Angleterre pour régler le conflit de souveraineté. Je rappelle que la France n'a jamais reconnu la souveraineté britannique sur les Malouines. Nous pensons que le secrétaire général des Nations unies a un rôle important à jouer en la matière.

S'agissant de l'encouragement aux organisations régionales, nous nous réjouissons qu'après une période bien inquiétante pour son avenir, l'organisation de l'unité africaine ait retrouvé de nouveau une chance, que le sommet qui a lieu actuellement à Tripoli confirme.

Nous appuyons la Ligue arabe quand elle peut s'exprimer d'une voix comme cela a été le cas au sommet de Fez. Le Président de la République a reçu hier une délégation de la Ligue arabe présidée par le roi de Jordanie. Cela fait partie de notre politique.

En fait cette politique tend à soutenir, en toutes circonstances, le droit à l'indépendance, le droit de chaque peuple à la maîtrise de son destin. C'est ainsi que nous nous trouvons tout naturellement aux côtés des péres du non-alignement, du vrai non-alignement.

M. Stirn a évoqué l'Inde. Nos rapports avec ce pays sont devenus remarquablement confiants. Trois rencontres ont eu lieu entre le Premier ministre indien et le Président de la République; ce dernier sera à Delhi la semaine prochaine. J'ai rencontré mon collègue indien huit fois en dix-huit mois. Nous développons avec l'Inde non seulement un dialogue politique, mais aussi des formes de coopération singulièrement intéressantes. J'en citerai une seule : le processus par lequel, dans un pays à grande capacité scientifique et technique et à partir d'une opération commerciale dans un domaine de technologie avancée, nous entendons passer à la formation du personnel, au transfert de technologie, à la construction de l'usine qui permet ensuite de poursuivre la production dans le pays même.

C'est ce que nous faisons actuellement dans le cadre d'un très grand contrat qui porte sur la technologie la plus avancée en matière de téléphone dans le monde : la commutation temporelle. C'est ce que nous avons fait dans un contrat qui porte sur la livraison de 150 Mirage 2000. Quarante avions sont envoyés en Inde, les 110 suivants y seront partiellement fabriqués puis entièrement produits par des ingénieurs indiens, sous licence française et avec quelques composants français.

Nous appuyons ces pays dans leur indépendance, dans leur volonté de progrès, dans leur volonté de développement technologique. Il s'agit là d'une méthode particulièrement intéressante pour ces grands pays dont le marché intérieur absorbera ces nouvelles productions pendant longtemps.

C'est ce qui me conduit, de l'Inde, à évoquer la Chine, avec qui nous avons les mêmes intentions d'échange. La Chine s'intéresse à cette méthode de coopération que, pour le moment, nous sommes le seul pays industrialisé à offrir. Je rends hommage aux quelques grandes entreprises françaises qui acceptent ces aventures conjointes tout à fait passionnantes.

Puisque je parle de la Chine, je suis heureux, faisant écho aux propos de M. Stirn, de rendre compte à cette assemblée des relations qui ne cessent de se développer avec ce grand pays où le président de l'Assemblée nationale a séjourné avec une importante délégation parlementaire il y a peu de temps. Il a pu vérifier que, sur bien des sujets politiques, la convergence est marquée entre Chinois et Français, à l'exception de la question de l'Indochine. Sur les plans économique, industriel et commercial, les rapports se développent. Dans le domaine culturel, en revanche, des progrès substantiels restent à accomplir.

De la Chine, j'évoquerais les pays immédiatement voisins de l'Indochine pour marquer que, sur ce point, il existe une divergence entre la République populaire de Chine et nous. Bien que condamnant catégoriquement l'occupation du Cambodge comme les Chinois, nous ne sommes cependant pas prêts à reconnaître à Pol Pot le mérite de la résistance nationale et, par conséquent, à nous avec lui des relations qui ne sauraient exister compte tenu des souvenirs si sanglants d'un passé récent.

M. Pierre Jégouet. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Mais nous entendons contribuer à la libération du Cambodge, à ce que ce pays puisse un jour devenir libre, indépendant, maître de son destin, dans la neutralité, dans le non-alignement, s'il veut bien le choisir. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'hésitons pas à souligner que nous avons des relations avec le Viet-Nam : comment obtenir l'évacuation du Cambodge sans parler avec les Vietnamiens ? Je constate d'ailleurs avec une très grande satisfaction que des personnalités éminentes, comme Samdech Norodom Sihanouk, que des pays voisins qui ont adopté des attitudes différentes, comme ceux de l'association des nations du Sud-Est asiatique, comprennent notre politique, dont ils s'entretennent très fréquemment avec nous.

Évoquant ces pays non alignés ou à vocation non alignée, je n'aurai garde d'oublier la relation très particulière qu'entretient la France avec l'Algérie. À la suite de la rencontre des deux présidents, il y a un maintenant, toute une série de contrats ont été conclus. J'aurai l'occasion d'en reparler dans le cadre des questions qui me seront posées demain.

Mesdames, messieurs, voilà un rappel bien rapide de quelques éléments de nos orientations sur le tiers monde. J'ai affirmé d'entrée de jeu que l'autorité de la France y était grande. Elle y est grande surtout parce que la France exprime très simplement des principes fondamentaux. Oui, nous croyons à ces prin-

cipes et nous les affirmons. Nous les affirmons au nom de la France. Nous les affirmons avec la conviction politique qui est la nôtre, avec l'orientation politique que le peuple français a retenue en mai 1981 en nous portant au pouvoir.

M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Ces principes sont les mêmes auxquels nous croyons dans le monde entier. Ce sont les principes très simples du droit de l'homme, du droit des peuples, du droit des nations, du droit à l'indépendance, du droit pour chacun à la maîtrise de son destin dans la liberté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Telle a été notre politique au Proche-Orient. Elle pourrait se résumer à cette simple déclaration. Nous avons dit cela, nous l'avons répété partout, à Jérusalem comme à Ryad ou à Beyrouth, en face de Yasser Arafat comme du roi de Jordanie ou du premier ministre israélien.

Partout, on nous a interrogés, je dirai même soupçonnés, jusqu'à ce que les faits qui, malheureusement, se succèdent rapidement au Proche-Orient aient permis de comprendre combien nous étions sincères et loyaux par rapport à ces principes.

Nous qui avons dit et qui redirons qu'Israël a le droit de vivre, de vivre dans la sécurité, que si jamais un jour son existence était le moins du monde affectée dans sa substance, nous serions à ses côtés, nous n'avons pas hésité à condamner Israël quand il a violé le droit international en envahissant un pays souverain, un pays dont les frontières sont reconnues, un pays qui est notre ami depuis des siècles : le Liban.

Et voulant condamner, mais aussi contribuer au rétablissement de la paix au Liban, au rétablissement de son intégrité, de son indépendance, de sa souveraineté, nous avons dès ce moment déclaré — et nous ne cesserons de le réaffirmer — qu'il faut traiter du problème palestinien. Tant que le peuple palestinien n'aura pas un avenir, une patrie, tant qu'il ne pourra pas affirmer son droit à l'autodétermination, il n'y aura pas de vraie paix au Liban, il n'y aura pas de vraie paix en Israël, il n'y aura pas de vraie paix au Proche-Orient.

Son soutien au Liban, ce soutien immémorial que la France ne cessera de renouveler, elle l'affirme de toutes les manières en ce moment, dans l'aide humanitaire ou dans la contribution qu'elle apporte à sa reconstruction. L'un de vos collègues, M. Hauteceur, y séjourne actuellement en tant que parlementaire en mission. Il n'y a pas de contradiction entre notre soutien au Liban et le fait que nous affirmons que le peuple palestinien doit trouver son avenir.

Oui, nous avons contribué puissamment à sauver Beyrouth, en obtenant de l'O.L.P. qu'elle veuille bien en évacuer les combattants palestiniens. Oui, cela n'a été possible que grâce à l'intervention française. Qui parmi vous a déclaré tout à l'heure que la France n'avait d'autorité nulle part et ne pouvait pas changer les événements ? À Beyrouth, nous avons changé les événements.

Ces principes, donc, nous les réaffirmons en toutes circonstances. Je rentre du Koweït où j'ai eu l'occasion de redire notre position en face de la guerre entre l'Irak et l'Iran qui nous inquiète tant. L'idée que ce grand pays, ce grand peuple avec un passé historique, le peuple perse, le peuple iranien, pourrait maintenant aller au-delà des limites qu'il a atteintes au cours des dernières semaines et pénétrer dans le monde arabe, susciter de sa part une réaction et en déstabiliser une partie, oui, cette idée me bouleverse.

Je lance de nouveau un appel au peuple iranien pour qu'il s'arrête, maintenant que les frontières qui avaient été reconnues par le compromis d'Alger de 1975 sont atteintes.

Nous disons la même chose partout. Nous le disons en Afrique, et notre intervention dans la libération du peuple namibien, dans l'évacuation de la Namibie par l'Afrique du Sud en témoigne. L'application de la résolution des Nations unies, je le confirme à M. Montdarget, est déterminante à l'heure actuelle. Les conversations se poursuivent. Le groupe de contact a pratiquement achevé ses travaux. Il reste une difficulté, une seule, à laquelle nous tentons de trouver une solution, très encouragés dans cette entreprise par l'ensemble de l'Afrique noire, qui nous fait toute confiance en la matière.

Je ne saurais terminer cette partie de mon discours consacrée au tiers monde sans évoquer rapidement — j'y reviendrai plus tard — le drame économique qui obère l'avenir des pays en développement, qui les met dans la situation dramatique que rappelle très justement M. Odru tout à l'heure.

Me tournant vers l'autre partie du monde où nous avons une place, je veux dire vers la scène qui sépare l'Est de l'Ouest et qui parfois les unit, mes premiers mots seront pour déplorer que, de la part de l'Est, les progrès depuis un an aient été insignifiants.

Là encore, nous affirmons les mêmes principes : le droit des peuples à leur liberté, à leur libre expression, à la maîtrise de leur destin. Et notre déception est grande de constater l'absence de tout progrès en Afghanistan, toujours occupé par les troupes soviétiques, et en Pologne, où, depuis le 13 décembre de l'année dernière, un régime a supprimé les libertés auxquelles nous avons tous cru à partir du mois d'août 1980. Certes, l'apaisement constaté ces derniers jours est encourageant. Il montre que la « normalisation » peut avoir un visage humain, mais nous restons dans le cadre de ce qu'on appelle la « normalisation ».

Nous devons continuer à condamner le surarmement abusif qui se poursuit en Europe de l'Est et qui nous menace directement, par le surdéveloppement des armes les plus modernes, dans des conditions qui ne leur permettent pas de franchir l'Atlantique. Ce surarmement, qui rompt ce que Brzezinski appelle « l'équivalence ambiguë des puissances » entre l'Est et l'Ouest, pose un grave problème à l'ensemble des pays de l'Europe occidentale.

Cela ne nous empêche pas de tenter de garder avec l'Union soviétique des relations techniques, scientifiques, économiques. Nous les poursuivrons, nous les développerons même lorsqu'elles se font dans l'intérêt mutuel, et en tout cas dans le nôtre, pourvu qu'elles ne renforcent pas le potentiel de défense du chef de l'alliance qui est opposée à celle à laquelle nous appartenons.

M. Jean-Marie Daillet. Voilà !

M. le ministre des relations extérieures. Cette volonté a été réaffirmée à Moscou à l'occasion des cérémonies qui ont marqué les obsèques de Brejnev.

Un exemple très clair est celui du gazoduc sibérien. La France a besoin du gaz soviétique. Cela fait partie de sa politique d'indépendance, de diversification énergétique. Nous voulons garder au gaz une place d'environ 13 p. 100 dans notre consommation d'énergie. Nous acceptons de laisser aux hydrocarbures provenant d'Union soviétique une place de 5 p. 100 de l'ensemble de notre ravitaillement énergétique. Dans ces conditions, nous pouvons recevoir ce gaz de l'Union soviétique sans danger et sans qu'il en déconle pour nous quelque dépendance que ce soit.

Achetant du gaz, nous sommes naturellement intéressés à livrer des matériels pour la construction du gazoduc en proportion de ce que nous allons enlever. Aussi n'avons-nous pas pu accepter qu'unilatéralement notre plus grand allié proclame un embargo et prenne ensuite à l'égard de deux sociétés françaises et d'autres sociétés européennes des sanctions dont les effets étaient très dommageables pour notre économie.

Sait-on que cet embargo devait représenter 10 000 chômeurs supplémentaires en Europe ? Nous n'avons pas cessé de protester contre cette mesure, de demander, puis d'exiger que, prise de manière unilatérale, elle soit levée de la même façon. C'est désormais chose faite. « On est revenu dans le bon droit après un détour très fâcheux », selon le mot du Président de la République.

Nous saisissons donc avec l'Est toutes les chances de développer nos relations économiques, scientifiques et techniques, sans que cela, bien entendu, soit contraire avec la stratégie que nous menons conjointement avec nos partenaires occidentaux. Je répéterai cette année, de la même manière que l'année dernière, que le cadre dans lequel se place la France quand il s'agit des problèmes fondamentaux entre l'Est et l'Ouest est celui de l'alliance Atlantique, parce que nous appartenons à la même société, que nous avons la même conception de l'homme, de la liberté, de la place de l'Etat et de la place des structures étatiques dans la société.

C'est là que nous plaçons notre effort de défense, qui doit, bien entendu, être conjugué avec la volonté de limiter les armements, de rechercher la paix, de rechercher les éléments constitutifs de la paix.

J'opère cette distinction entre la paix et les éléments constitutifs de la paix car je suis inquiet — et je me fais ici l'écho de certains des propos tenus par M. Duraffour — d'entendre parfois l'opinion trompée par des propagandes tendancieuses et qui ne laissent pas suffisamment apparaître que le devoir de tous ceux qui assument des responsabilités politiques n'est pas seulement, n'est pas principalement de veiller à ce que la guerre soit la moins douloureuse possible, mais qu'il est d'empêcher la guerre, de la rendre impossible.

Or, au niveau des rapports Est-Ouest, il n'existe pas d'autre moyen à l'heure actuelle de rendre la guerre impossible que de faire jouer une dissuasion entièrement crédible. Et cette dissuasion, pour le moment, est nucléaire. Il n'y a pas d'autre moyen, pour faire que la guerre, comme c'est le cas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, reste impossible, que de recourir à la dissuasion nucléaire.

La politique française en la matière, dans son indépendance, dans son effort financier, scientifique et technique demeurera ce qu'elle est depuis bien des années. Nous sommes totalement engagés sur ce plan.

Engagés, nous le sommes, indépendamment, mais aux côtés de nos partenaires de l'alliance Atlantique, et nous souhaitons donc pouvoir parler de ces problèmes avec eux. Nous le souhaitons d'autant plus que nous trouvons la concertation parfois insuffisante.

Voici que des autorités américaines de grand renom, telles que M. Mac Namara ou M. Mac George Bundy parlent d'une non-utilisation en premier de l'arme nucléaire. Le Gouvernement américain, certes, ne va pas si loin, mais le commandant en chef de l'O. T. A. N. n'hésite pas à parler du rejet d'une utilisation « prématurée » de l'arme nucléaire, ce qui techniquement se comprend parfaitement, mais qui politiquement peut produire, sur une opinion qui n'a pas été suffisamment informée dans cette discussion dont parlait M. Duraffour tout à l'heure, des effets redoutables.

Combien d'Allemands traduisent ces déclarations par le fait que l'intervention américaine n'aura lieu qu'après l'écrasement de leur peuple ? C'est évidemment une perspective inquiétante et les Français, si proches des Allemands de bien des manières, ne peuvent y être indifférents.

Je ne cacherai pas à l'Assemblée que cette inquiétude que nous sentons chez notre voisin allemand, qui est avec nous le pilier de l'Europe, est une des raisons pour laquelle nous avons achevé d'appliquer le traité de l'Elysée en décidant d'une concertation stratégique régulière franco-allemande. Cela n'implique ni transfert de technologie ni mise à disposition de notre voisin de quelque moyen nouveau que ce soit. Il n'y aura aucun changement dans les dispositions qui ont été adoptées par les Allemands dans le cadre du système intégré de l'O. T. A. N., par nous en dehors de ce cadre, mais simplement une volonté d'échanger nos vues et de comparer nos manières de faire.

Cette réflexion stratégique en commun dans le domaine de la défense doit-elle s'arrêter là ? Nous ne le pensons pas. Certes, dans les autres domaines, il n'est pas question de formaliser quelque mode de concertation que ce soit. La souveraineté de chacun des Etats est totale, et chacun est libre de sa décision. Mais il est bon que nous puissions comparer nos analyses politiques, que nous puissions même parler ensemble de nos orientations économiques.

J'ai bien dit : « en parler ensemble », et non pas « en convenir ensemble ». C'était l'objet des conversations qui ont eu lieu à Washington depuis plusieurs semaines, conversations que certains, malheureusement, ont voulu transformer en « négociations », alors qu'il n'est pas question pour nous de négocier un système intégré ou un système structuré limitant notre choix, notre souveraineté, notre liberté d'agir en dehors des sujets convenus au sein de l'alliance Atlantique.

Le respect des intérêts, des souverainetés de chacun est sacré. Avoir voulu faire des conversations en cours des négociations est une erreur. Avoir prétendu qu'il pouvait y avoir un plan d'action entre les pays qui conversaient à Washington, que des contrôles collectifs renforcés seraient mis en place, que de nouveaux systèmes de surveillance seraient établis, est une erreur. En aucun cas la France n'acceptera une telle évolution.

Faut-il alors penser qu'il y a une crise parce qu'il y a un malentendu ou interprétation exagérée de la part d'un de nos alliés — le plus grand — interprétation erronée que l'on ne risque plus maintenant après la prise de position très claire de la France ? Je trouverais le mot crise bien fort. N'oublions pas, en effet, tout ce qui nous unit, l'entente très profonde qui existe entre nous, je l'ai souligné il y a un instant, sur la conception de la société et la place que l'homme doit y occuper. Il y a une querelle de famille. Elle se règlera. Nous trouverons ensemble les réponses qui nous permettent de converser sans que la souveraineté et les intérêts de chacun soient affectés.

Les sujets ne manquent pas dont nous devons converser et sur lesquels nous devons tenter d'agir. J'évoquerais en terminant celui qui, je n'hésite pas à le dire, est peut-être le plus grave aujourd'hui : le drame économique que connaît actuellement le monde.

A-t-on suffisamment conscience du fait que les années de crise que nous venons de connaître ont conduit les pays responsables à mener des politiques responsables, qui s'imposaient, mais qui ont comme conséquence commune de tarir toutes les sources de croissance de notre monde ?

Jamais le tiers monde n'a été aussi lourdement endetté : 505 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 80 milliards de dollars pour les pays de l'Est européen. Jamais les ressources disponibles dans le tiers monde pour financer son développement n'ont été aussi imprévisibles et aussi faibles en raison de la récession et de la baisse des prix des matières premières.

Pendant le même temps, l'effort d'austérité budgétaire auquel nous sommes tous tenus limite la relance par les fonds publics, et les masses salariales, au mieux, ont cessé de croître en valeur réelle, et dans certains pays elles ont décliné. Les sources de croissance sont actuellement taries dans le monde. Nous sommes entrés dans des spirales redoutables. Comment en sortir ? C'est un vrai problème pour le monde de liberté auquel nous appartenons.

Nous n'en sortirons que par une relance. L'expérience menée par la France a confirmé qu'elle ne pouvait pas être limitée à un pays, qu'elle ne pouvait pas être seulement nationale. Se souvenant de ce qu'a fait Roosevelt, quand il est arrivé au pouvoir, en appliquant ce qui n'était pas encore la théorie de Keynes, certains sont tentés de penser qu'il y a place pour ce que j'appellerai un *new deal* planétaire.

Nous avons besoin d'une relance au service de l'investissement, de l'investissement là où il sera le plus profitable. L'Europe peut nous aider à l'engager dans le cadre de politiques industrielles établies en commun. M. Chandernagor en parlera. Mais c'est au niveau du monde qu'elle doit avoir sa place principale. Et là, nous avons besoin que les Américains nous comprennent, qu'ils sachent discerner où est leur véritable intérêt, qu'ils saisissent que c'est peut-être la condition de la survie de la liberté, de la survie même pour certains des pays du tiers monde qui sont le plus gravement menacés, mais aussi la condition du développement de ces marchés avides de croissance qui existent dans le tiers monde.

Le fonds monétaire international est prêt à un effort important, qui pourrait aller, cela a été convenu il y a quelques mois lors de la réunion de Toronto, jusqu'à près de cent milliards de dollars. Les organes régionaux devraient y contribuer. En même temps, un effort considérable doit être fait pour rendre une certaine « prévisibilité » à l'évolution des marchés de matières premières et au flux d'aides au développement, de façon que cette relance puisse être complétée par la planification.

A plusieurs reprises, j'ai évoqué la dimension européenne, que M. Chandernagor traitera plus spécialement, pour souligner à quel point elle s'ouvre à tout projet cohérent que la France souhaite entreprendre.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai décrit sans farce un monde qui me paraît entraîné irrésistiblement dans une spirale de déflation, dans une spirale de récession, dans une spirale de découragement. Nous n'avons pas à proposer d'autres axes d'action qu'il y a un an. Guidés par les mêmes principes, qui sont les principes fondamentaux de notre société, nous pensons qu'il faut que les pays du Sud aient une chance de développement, que leurs marchés puissent être élargis, que leur capacité d'achat puisse être augmentée, dans le respect, bien sûr, de leur destin.

Il faut que la communauté des pays démocratiques d'Occident utilise tous les moyens possibles de la relance, et nous-mêmes devons pouvoir nous appuyer sur la Communauté européenne. C'est un grand dessein, c'est une politique audacieuse. Elle suppose que la communauté française elle-même soit mobilisée à cette fin.

Permettez-moi, à la fin de ce débat, de vous dire que je ne comprends pas pourquoi certains semblent rejeter cette possibilité de mobilisation de l'ensemble de l'opinion française en vue de ce grand dessein.

J'ai aimé les critiques qui nous ont été adressées, du côté de l'opposition et, parfois du côté de la majorité, quand elles étaient constructives. Ce que nous faisons mérite certainement la critique, la critique des amis, la critique de l'opposition, la critique constructive.

Je ne relèverai pas l'insulte. L'« idéologie arrogante » et le « réalisme honteux » ne me semblent pas des expressions convenables quand on parle du Gouvernement de la France. De plus, je ne comprends pas la critique systématique.

Est-il tellement agréable de toujours critiquer, de toujours marquer le pessimisme, de nous critiquer parce que nous n'avons pas de rapports politiques avec l'Union soviétique et

de déclarer du même souffle que, si nous en avons demain, cela ne changerait rien. Je le répète, je ne comprends pas ; la France a mieux à faire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Mesdames, messieurs, le budget est l'occasion de juger une politique.

Je reconnais que la réforme du 27 juillet dernier a quelque peu interféré avec la rédaction des fascicules budgétaires et que le « bleu » n'a pu prendre en compte la réforme. Mais il fallait bien que les textes fussent soumis au Parlement en temps utile.

Cela dit, il ne faut pas exagérer la difficulté et je m'étonne que des parlementaires aussi avisés que M. Xavier Deniau ou M. Maurice Couve de Murville éprouvent quelque difficulté à s'y retrouver. Avec un peu d'application, on discerne les principes de cette réforme à travers les amendements que le Gouvernement a présentés.

A enveloppe constante du ministère des relations extérieures, d'un montant de 15 040 millions de francs, il y a un transfert marquant l'unité du ministère. L'ensemble des crédits de l'administration centrale de la coopération et du développement se trouvent transférés à la section I, services diplomatiques et généraux. Parallèlement, nous avons procédé à un transfert croisé, d'une part, des crédits relatifs à la coopération culturelle de la section II à la section I et, d'autre part, des crédits relatifs à l'aide au développement de la section I à la section II.

Cependant, pour dessiner plus nettement l'évolution d'un budget à l'autre et suivant en cela M. Claude Cheysson, je reprendrai le fascicule bleu primitif, lequel traduit l'effort accompli par rapport à l'année dernière — ce qui vous permettra de vous prononcer en connaissance de cause.

C'est donc le fascicule initial, plus exactement la section II initialement soumise au Parlement, que je commenterai ce soir. Après quoi je présenterai quelques observations sur l'aide publique au développement.

Ainsi que l'ont noté les rapporteurs, l'effort de la France ne se juge pas sur le seul budget « coopération et développement ». La précision des rapports présentés me permettra d'ailleurs d'abréger mon discours. Je tiens, en particulier, à remercier M. Alain Vivien, qui, retenu par une impérieuse obligation, s'est excusé de ne pouvoir être ici ce soir, et M. André Bellon, dont les travaux approfondis ont permis de poser les problèmes et de dégager des orientations. Je me bornerai donc à ajouter quelques compléments.

Le présent projet de budget est très sélectif. En progression modeste de 7,08 p. 100, il atteint 5 244 millions de francs. Les choix rigoureux qu'il implique nous ont conduits à « remodeler » nos instruments.

J'avais, l'an dernier, indiqué les priorités sectorielles qui nous paraissent s'imposer et exposé l'idée d'un développement « autocentré », autour de laquelle s'ordonnent la plupart de nos propositions politiques.

M. Roland Bernard a repris l'essentiel de cet esprit. Je n'y reviendrai pas.

En revanche, je soulignerai le principe des priorités géographiques. Celui-ci a été affirmé par le conseil restreint qui s'est tenu le 8 juin dernier sous la présidence du chef de l'Etat et au cours duquel il a été clairement indiqué que l'aide publique au développement devait être concentrée en premier lieu sur l'Afrique, le Maghreb, l'Afrique francophone au sud du Sahara, en deuxième lieu sur l'ensemble africain et en troisième sur les Caraïbes.

Nous concevons cet effort aussi bien dans une relation bilatérale que dans un soutien à la coopération régionale.

En ce qui concerne l'Océan Indien, monsieur Hory, je me suis rendu cet été dans cette région. A cette occasion, j'ai proposé, au nom du Gouvernement, que soit nommé un haut fonctionnaire ayant pour mission d'examiner l'ensemble du dossier et une commission mixte chargée d'étudier l'ensemble des relations entre Mayotte et les Comores. C'est tout.

Quant aux intentions du gouvernement comorien, je ne puis les scruter. Je dois m'en tenir à ses déclarations à l'O. N. U. et constater qu'il n'a cette année soulevé aucune difficulté particulière sur la question. Quant à la possibilité d'ouvrir cette discussion, nous verrons le moment venu.

La priorité géographique est fortement marquée par l'accroissement sensible que nous avons prévu en faveur du fonds d'aide et de coopération, dont le budget s'accroît en autorisations de programme de 17,5 p. 100, passant de 1 150 millions à 1 351 millions de francs. Certes, les crédits de paiement ne progressent pas de la même manière, car il est probable que, grâce au jeu des reports, ces crédits seront suffisants pour assurer les engagements de cette année.

Cet accroissement des crédits du fonds d'aide et de coopération, dont l'intervention est réservée aux vingt-six pays de la coopération traditionnelle — auxquels s'ajouteront quatre petites républiques des Petites Antilles : Grenade, Saint-Vincent, Dominique et Sainte-Lucie — traduit la priorité que le Gouvernement accorde à l'aide au développement. Cette priorité est également marquée par l'accroissement relativement important — mais celui-là, je ne m'en réjouis pas — de nos concours financiers, qui, en progression de 14,6 p. 100, s'élèvent à 448 millions de francs. Cette contribution est sans doute trop élevée, mais elle répond à une nécessité.

M. le ministre des relations extérieures a conclu son discours en soulignant les effets catastrophiques de la crise mondiale sur les Etats, notamment ceux du tiers monde.

Les cours de certaines matières premières connaissent des variations très erratiques. C'est le cas du cacao, dont le cours est passé, pendant la dernière décennie, de vingt cents à deux dollars.

Une telle situation est dangereuse pour des pays dont le budget repose pour une large part sur des recettes d'exportation. C'est ainsi que, de 1977 à 1982, la Côte d'Ivoire a vu la part des recettes provenant des exportations de café, de cacao et de bois chuter de 50 à 10 p. 100 de budget national. De telles variations sont de nature à anéantir tout effort de planification et à engendrer une détresse financière, qui ne saurait nous laisser indifférents.

C'est la raison pour laquelle nous avons dû accroître d'une manière sensible nos concours financiers. Toutefois, ceux-ci ont été accrus en tenant compte des plans de redressement et, ils sont constitués, à hauteur de 230 millions de francs, par des prêts d'ajustement structurel.

J'indique à M. Odru que le Gouvernement français ne cherche nullement à engager ces Etats dans la voie d'une politique d'austérité « contracyclique » comme celle qui a pu être préconisée par le fonds monétaire international, car cela risquerait de condamner leur développement. Il cherche au contraire, en insérant l'effort de la France dans l'ensemble des efforts mondiaux, à aider ces pays dans leur réflexion, de façon qu'ils parviennent à une solution tenant compte de leurs réelles possibilités de développement.

C'est ainsi que notre action à Madagascar a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire internationale, aux termes duquel, d'ailleurs, les propositions initiales du Fonds ont été substantiellement modifiées.

Nous avons procédé à un « remodelage » de nos instruments de coopération par les décrets du 27 juillet.

Ceux-ci mettent un terme à ce que M. Couve de Murville a qualifié, à juste titre, de « survivance ». Ils ont eu le mérite d'ouvrir des perspectives nouvelles, d'aérer une administration dont les qualités sont tout à fait remarquables, mais qui aura tout à gagner à élargir son horizon. Ainsi, la première étape de formation du nouvel institut que nous sommes en train de mettre en place à Bordeaux pour étudier les soins de santé communautaires sera animée par le professeur Chowdury et portera sur le Bangladesh. Et je suis persuadé que l'ensemble de l'administration de la santé de la rue Monsieur y trouvera son profit.

En sens inverse, il me semble que les interventions que nous sommes conduits à faire à un haut niveau dans le cadre de nos relations privilégiées avec l'Algérie devront s'appuyer sur les gros bataillons d'ingénieurs, d'agronomes, de médecins, qui sont la force de la rue Monsieur et qui permettront de mieux organiser les interventions d'aide au développement et les interventions de codéveloppement avec l'Algérie. Cette réforme déploiera progressivement ses effets au fil des années et rendra plus efficace notre politique.

Malgré ce n'est pas le seul instrument que nous entendons remodeler. Il en est un autre à propos duquel je veux dire quelques mots : c'est la politique du coopérant.

La force de la coopération française tient au nombre de coopérants. Nous en avons aujourd'hui environ 25 000 de par le monde. Nous sommes, à cet égard, la première puissance mondiale. Loin derrière nous viennent les Etats-Unis, avec 13 500 coopérants, le Japon, avec 9 900, la Grande-Bretagne, avec 6 500 et la République fédérale d'Allemagne, avec 5 900 coopérants. C'est là une richesse considérable, mais, si nous n'y prenons garde, celle-ci déclinera. En 1970, la France avait 38 000 coopérants. Certes, le déclin constaté a été pour partie voulu, et, sans doute, était-il, pour partie, nécessaire. Mais il s'accélére. En 1979, nous avions 4 000 coopérants en Algérie. Nous n'en prévoyons que 2 729 pour l'année prochaine.

En effet, nous n'arrivons plus à recruter. Trop souvent, la coopération est assurée par des agents qui ne sont pas motivés et qui n'ont pas de véritable raison de s'engager. C'est là un signe de déclin.

Aussi ai-je demandé à M. Alain Vivien de présenter un rapport — qui a été discuté au mois de septembre avec les représentants des coopérants en poste dans plus de soixante-dix pays — afin de dessiner une nouvelle politique du coopérant, de façon que nos coopérants soient mieux « accrochés » à des projets, aident effectivement au développement des pays et ne se substituent pas aux agents nationaux qu'ils ont charge de former.

Au niveau du recrutement, de la formation et de la réinsertion, les années de service effectuées dans la coopération doivent constituer une phase harmonieuse de la carrière nationale du coopérant. Un effort doit notamment être fait au niveau de la titularisation si nous ne voulons éviter que certains contractuels ne deviennent finalement « inassimilables » dans le milieu national. A cet égard, nous vous présenterons prochainement des suggestions.

M. Pierre Jagoret. Très bien !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Telles sont les propositions contenues dans le présent projet de budget.

Ainsi que je le disais au début de mon intervention, l'effort français d'aide au développement ne se limite pas à ce seul budget. M. Jesselin a suggéré, au nom de la commission des finances, que l'ensemble des aides soient comptabilisées. C'est une idée que j'accueille avec faveur.

L'effort global d'aide consenti par la France continue, lui, d'être en forte croissance. Le Président de la République avait fixé comme objectifs à atteindre une aide égale à 0,7 p. 100 du produit national brut au total en 1983 et dès 1985 une aide aux pays les moins avancés égale à 0,15 p. 100 du P. N. B. Ces objectifs seront atteints. En 1980, nous consacrons 0,38 p. 100 ; en 1981, nous y consacrons 0,46 p. 100 ; en 1982, ce sera sans doute de l'ordre de 0,49 p. 100 et en 1983 de l'ordre de 0,52 p. 100.

L'Assemblée sera sans doute intéressée par la structure de cette aide au développement, qui, en 1983, dépassera vraisemblablement les 20 milliards de francs.

Environ 14 milliards de francs, soit près des trois quarts, seront consacrés à l'aide bilatérale. Sur cette somme, une moitié est inscrite au budget du ministère des relations extérieures, un milliard de francs au budget de la recherche dans le cadre du développement ; 500 millions de francs sont répartis dans les budgets d'autres départements ministériels. Le reste est distribué soit sous forme de prêts du Trésor, soit par la caisse centrale de coopération économique.

Notre effort multilatéral se monte environ à 5,5 milliards de francs, dont 500 millions pour les organisations multilatérales. Il s'agit là d'un effort considérable dans le cadre du budget du ministère des relations extérieures — M. Cheysson l'a rappelé tout à l'heure. Les 5 milliards de francs restants se répartissent à peu près pour moitié entre les banques de développement, comme la Banque mondiale, et l'effort européen qui est considérable — notre dotation pour le fonds européen de développement étant sensiblement équivalente à la dotation nationale pour le fonds d'aide et de coopération.

Telle est donc à peu près l'enveloppe consacrée à l'aide publique au développement.

Pourquoi la France s'obstine-t-elle dans cette voie, alors que d'autres pays relâchent leur effort, abandonnent et se résignent à la crise ? Je ne crois pas, contrairement à ce qu'a estimé M. Stasi, que ce soit faire preuve d'antiaméricanisme primaire que de constater que la plus puissante des nations industrielles donne le mauvais exemple. La part de son produit

national brut consacrée à l'aide au développement est tombée de 0,27 p. 100 en 1980 à 0,20 p. 100 en 1981. Les Etats-Unis sont, par leur défaillance, les principaux responsables de la chute des programmes de l'agence internationale du développement — laquelle a réduit d'un tiers ses programmes en Afrique au sud du Sahara. Ils sont aussi responsables, à la suite d'une négligence, de la stagnation, voire de la chute du Programme des Nations unies pour le développement, qui, par manque de moyens financiers, a dû, lui aussi, réduire cette année, ses programmes d'un tiers.

Eh bien ! malgré cela, la France est décidée à accroître son effort. Pourquoi ? Parce que, comme le Président de la République l'a dit l'année dernière, lors de la conférence de Paris sur les pays les moins avancés : « Aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même à sortir de la crise ».

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services diplomatiques et généraux. Très bien !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. C'est là une constatation qui a été confirmée par l'étude que j'ai demandée à M. de Bandt et M. Berthelot, sur les effets de la relation entre la France et le tiers monde.

Sur ces sept dernières années, 30 000 emplois ont été créés par an, en solde net, de ce fait. C'est le seul poste structurellement bénéficiaire de notre balance commerciale : l'année dernière, 22,6 milliards de francs d'avantages ont été retirés du fait de cet échange. Plus généralement, et il s'agit là d'un atout précieux, c'est à travers le développement du tiers monde et sans doute seulement à travers ce développement que l'on trouvera à relancer l'ensemble de l'économie mondiale.

Prenons donc garde que cet avantage ne décline ! Sachons réorganiser notre industrie de manière à être présents sur ces marchés porteurs d'avenir. Cela aussi est de l'intérêt de la France.

Oui, voilà le message du Gouvernement ; l'aide au tiers monde est de l'intérêt bien compris de la France, de l'intérêt économique, certes, mais aussi de l'intérêt politique, pour les raisons développées par M. Claude Cheysson. C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter ce budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la structure gouvernementale actuelle n'implique pas qu'un budget propre au ministre délégué chargé des affaires européennes soit voté par le Parlement. En outre, aucune disposition d'aucune loi de finances n'a jamais prévu la présentation spécifique des crédits ressortissant aux affaires européennes. Il est donc clair qu'aucun document budgétaire n'a jamais présenté ces crédits sous une forme homogène.

M. Méhaignerie, dans son rapport, cet après-midi, a fait état de l'amendement de la commission des finances, adopté à l'unanimité et prévoyant qu'à compter de la loi de finances pour 1984, les crédits de toute nature qui concourent à l'action européenne de la France devraient être récapitulés en annexe au fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures.

Je dois dire que je n'ai pour ma part aucune objection à cette proposition, pour autant qu'elle n'est inspirée que par un souci légitime de meilleure information du Parlement et qu'elle ne porte pas atteinte à la nécessaire unité de la politique extérieure de la France.

La Communauté, dit-on, est en crise ; la réalité des faits appelle, me semble-t-il, une appréciation plus nuancée.

La coopération politique va bien — M. Cnue de Murville a bien voulu le marquer. Il est vrai que dans des occasions de plus en plus fréquentes, l'Europe parle d'une seule voix. Elle l'a fait notamment dans l'affaire des Malouines ; de même, elle a su, plus récemment, faire front contre les mesures unilatérales injustement prises à son égard par les Etats-Unis dans l'affaire de l'acier et dans celle du gazoduc.

Le système monétaire européen a tenu, malgré les secousses provoquées par la hausse du dollar et des taux d'intérêts, les mouvements erratiques de capitaux et les réajustements monétaires à l'intérieur de la Communauté.

S'il est vrai qu'aucune politique nouvelle n'a été mise en œuvre au cours de ces dernières années, la politique agricole

commune a été heureusement complétée en juillet dernier par une nouvelle organisation du marché du vin. On est très proche d'une politique commune de la pêche, puisque neuf Etats ont pu se mettre d'accord, tant sur la répartition des quotas de production que sur la réglementation des accès aux zones de pêche.

Des progrès ont été récemment accomplis dans l'ordre de la recherche scientifique et technique, notamment par l'acceptation d'un deuxième programme de recherche sur la fusion et par l'adoption d'un programme de recherche stratégique sur les technologies de l'information. On connaît le retard que la Communauté a accumulé à cet égard par rapport aux Etats-Unis et au Japon et l'on se souviendra de l'insistance avec laquelle nous souhaitons, dans le memorandum que nous avons adressé l'an dernier à nos partenaires, un effort communautaire soutenu en faveur de la recherche et des industries de pointe.

Dans l'ordre social, nos propositions relatives à un meilleur aménagement du temps de travail et celles tendant à un effort prioritaire de lutte contre le chômage des jeunes font leur chemin dans une communauté dont le nombre de chômeurs s'est accru de 2 700 000 depuis juin 1981 et risque de s'accroître encore de 1 500 000 l'année prochaine, si l'on en croit les prévisions de la Commission.

Pour la première fois, la Communauté a convenu, au cours du conseil conjoint qui a réuni le 16 novembre les ministres de l'économie et des finances et les ministres du travail et des affaires sociales, que l'aménagement du temps de travail pouvait être un utile moyen de lutte contre le chômage. Elle a également décidé d'entreprendre des actions d'envergure en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Nos idées progressent aussi en ce qui concerne la politique commerciale extérieure commune. La Communauté poursuit, avec les pays fournisseurs de textile, la négociation des accords bilatéraux d'autolimitation qui conditionnent la participation de l'Europe au renouvellement de l'accord multifibres. Les propositions françaises ont largement inspiré le mandat récemment donné par le conseil à la Commission en vue de la prochaine réunion ministérielle du G. A. T. T.

Isolée, la France ? Je crois que c'est M. Méhaignerie qui disait cela. Probablement en avance, la France, par rapport à certains de ses partenaires dans la nécessaire défense des intérêts de l'Europe. Ce n'est pas de protectionnisme qu'il s'agit, mais de la revendication d'un système d'échanges plus équilibré et fondé sur une juste réciprocité des avantages et la loyauté des comportements.

Certains contentieux internes à la Communauté ont également trouvé des solutions, même s'il s'agit de solutions provisoires ; c'est ainsi qu'après concertation entre le président du conseil, celui de la Commission et celui du Parlement, un accord a pu intervenir il y a quelques mois sur la procédure budgétaire. D'autre part, le montant de la compensation britannique et ses modalités de règlement ont été fixés pour l'année en cours.

Notons enfin que les négociations avec le Portugal et l'Espagne avancent, chacune à son rythme propre, ainsi que nous l'avons demandé, et sans engagement de calendrier.

En ce qui concerne le Portugal, un large accord a été réalisé sur les dossiers industriels. Il reste à négocier l'agriculture, la pêche, les affaires sociales, les ressources propres et les institutions.

En ce qui concerne l'Espagne, la négociation a porté sur les mêmes dossiers, c'est-à-dire les dossiers industriels, mais elle est beaucoup moins avancée que la négociation sur le Portugal car des points de désaccords majeurs sont apparus sur un certain nombre de points. Il est vrai que l'importance du dossier espagnol est considérablement plus grande que celle du dossier portugais.

Cela étant, et je remercie notamment M. Guidoni de l'avoir rappelé avant moi avec les nuances nécessaires, il est vrai que la Communauté subit durement les effets de la crise économique et parvient mal à assumer les conséquences des élargissements géographiques, auxquels elle a déjà, par deux fois, procédé.

La crise, cela signifie, pour la Communauté, 11 000 000 de chômeurs, et pour chacun des pays membres, des difficultés budgétaires qui expliquent la réticence, quand ce n'est pas l'opposition déclarée de certains de nos partenaires à la perspective de dépenses communautaires nouvelles.

Cette tendance à l'immobilisme, disons à l'attentisme, se trouve renforcée par l'illusion libérale, je veux dire par la tendance économique actuellement dominante au sein des gouvernements au pouvoir chez la plupart de nos partenaires, et qui consiste

à penser qu'une politique monétariste rigoureuse suffira à elle seule à nous sortir de la crise et que tout le reste, y compris le développement de l'Europe, nous sera donné par surcroît.

Il y a là indiscutablement un obstacle à la relance de la Communauté, je veux dire à une relance réelle, telle que nous la préconisons, par l'aménagement de politiques communautaires nouvelles.

Et la tentation est d'autant plus grande de rechercher, dans une sorte de fuite en avant institutionnelle, un palliatif à la difficulté que l'on éprouve à relancer la construction communautaire : « Puisqu'il est si difficile de décider, donnons plus de pouvoir aux institutions et tout ira mieux. » Ainsi pourrait-on traduire grossièrement cette tentation.

On peut certes toujours améliorer le fonctionnement des institutions existantes et nous sommes prêts à poursuivre à cet égard l'étude entreprise à partir des propositions Genscher-Colombo.

Dès l'origine, nous avons examiné ces propositions avec un esprit positif et nous avons activement participé aux travaux des Dix à ce sujet. Nous pensons que plusieurs points restent en discussion et peuvent trouver une solution. Mais nous savons aussi qu'il y a à cet exercice des limites. Ainsi des modalités de vote en conseil.

Est-il raisonnable de penser qu'une majorité des Etats membres puisse, dans l'état actuel de la construction européenne, imposer à l'un d'entre eux des décisions affectant gravement ses intérêts essentiels ? Nous ne le pensons pas.

Nous estimons en effet que l'arrangement de Luxembourg ne doit pas être remis en cause, mais nous estimons également que son usage peut et doit être tempéré. En effet, par une déviation progressive, ce qui ne devait être que l'exception est devenu de pratique courante. A propos de tout, on s'est attaché à rechercher l'unanimité.

Le problème réel, qu'il faut régler et qui a reçu une solution empirique au mois de mai dernier, au moment de la fixation des prix agricoles, est celui du bon usage de l'arrangement de Luxembourg. L'invocation de celui-ci ne doit être qu'exceptionnelle. L'intérêt national invoqué doit être, estimons-nous, en rapport direct avec le sujet en discussion.

En somme, dans cette affaire, il y a des règles du jeu à respecter. C'est en ne les respectant pas qu'on risquerait le plus de remettre en cause l'arrangement de Luxembourg. Celui-ci a pour but de tempérer ce que certaines règles du traité peuvent avoir d'excessif, mais il ne doit en aucun cas pouvoir être utilisé pour paralyser la Communauté ou pour remettre en cause fondamentalement les politiques communes existantes.

Les institutions ne sont jamais une fin en soi, mais un moyen au service d'une volonté politique. Et ce qui fait le plus défaut, c'est en vérité la volonté commune de progresser sur les sujets essentiels. Si bien que les instances communautaires perdent un temps précieux en querelles byzantines ou en tentatives de renégociation de l'acquis communautaire.

Ainsi mesure-t-on les conséquences d'élargissements antérieurs hâtivement conclus, qui se traduisent par la demande du gouvernement britannique d'une compensation budgétaire annuelle et celle du gouvernement grec d'un examen par la Communauté des conséquences dommageables que l'adhésion de la Grèce a pu avoir sur l'économie de ce pays.

Notre position à l'égard de ces demandes est claire : on ne peut perpétuellement renégocier les traités. Opérer de la sorte, c'est condamner la Communauté à une dérive telle qu'elle y perdrait peu à peu toute sa signification. Cette perspective n'est à coup sûr pas la nôtre.

En admettant que la Grande-Bretagne ait éprouvé quelques difficultés à s'insérer dans l'Europe et qu'on ait pu convenir de l'y aider pendant quelques années, cette aide revêt, par rapport aux traités et à l'acquis communautaires, un caractère d'exception. Elle ne saurait donc en aucun cas devenir permanente. Elle ne peut être que temporaire et dégressive. Au surplus, et compte tenu du milliard d'ECU trop perçus par la Grande-Bretagne au cours des années écoulées, ce n'est pas la Communauté qui est débitrice à son égard, mais l'inverse.

J'ajoute que l'appréciation des avantages et des inconvénients de l'appartenance de chacun de nos pays à la Communauté ne peut conduire qu'à des aberrations si on la limite au seul aspect budgétaire. Le budget communautaire, c'est, en effet, 0,8 p. 100 du produit intérieur brut de la Communauté, alors que le mouvement intérieur des échanges, dont certains pays et notamment les plus industrialisés profitent très largement, est de 10 p. 100 de ce même produit intérieur brut. Il faut qu'on soit bien

conscient de cette réalité là pour mesurer ce qu'a de partiel, et par conséquent de profondément injuste, une analyse qui s'en tient au seul aspect budgétaire des choses en excluant l'essentiel, c'est-à-dire la richesse relative de chacun des Etats membres et ses performances commerciales, tant vis-à-vis de ses partenaires que de l'extérieur.

Aussi claire est notre position à l'égard de l'élargissement. Le Président de la République a eu l'occasion de la rappeler au conseil européen de juin dernier. Nous estimons que le problème des ressources propres nécessaires pour une Communauté à douze, qui ne pourraient tenir, à l'évidence, dans le cadre du I p. 100 de la T.V.A., sauf à sacrifier telle ou telle des politiques existantes, ce que nous ne saurions admettre, que celui d'un règlement acceptable pour les fruits et légumes et les produits oléagineux d'origine végétale ainsi que l'appréciation des conséquences de l'élargissement sur l'ensemble des pays méditerranéens associés à la Communauté, nous estimons, dis-je, que tous ces problèmes doivent être résolus à temps, c'est-à-dire avant l'élargissement, car de leur solution dépend l'avenir de la Communauté élargie et, par voie de conséquence, le succès ou l'échec de l'élargissement lui-même.

Autant que nos partenaires, nous sommes conscients de l'intérêt politique qui s'attache à l'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté. Mais nous sommes également conscients des difficultés économiques qu'un élargissement mal étudié pourrait causer à la Communauté tout entière, sans parler des difficultés politiques qui pourraient résulter, pour les pays candidats, de la déception consécutive à un tel élargissement.

Nous veillons donc à ce que chacune des négociations continue d'avancer à son rythme propre et fasse l'objet d'une étude attentive et que, parallèlement aux négociations entre la Communauté et chacun des deux pays concernés, soient mis au point les compléments à apporter à l'acquis communautaire sur les points essentiels que j'ai rappelés.

Là encore nos idées progressent. Je n'en veux pour preuve que le récent mémoire déposé à ce sujet par la commission. S'il est encore ambigu sur quelques points, insuffisant sur d'autres, il témoigne en tout cas d'une orientation dans le bon sens.

Nous sommes, en effet, à la croisée des chemins et il nous faut choisir.

Concevons-nous la Communauté comme une construction en progrès constant et probablement irréversible, ou ne s'agit-elle qu'un rassemblement classique d'Etats, dans lequel chacun peut à tout moment renégocier ses engagements ?

Il est clair que si nous laissons aller les choses, c'est la deuxième hypothèse qui se réaliserait. Le Gouvernement français estime, pour sa part, qu'on est déjà allé trop loin sur ce terrain glissant qui ne peut conduire qu'à la dislocation progressive de l'Europe.

M. Ibanès a raison. Il y a en effet deux lectures du traité. Celle du laisser-faire, de la fuite en avant, où le jeu des intérêts dominants finit par l'emporter sur la volonté réelle des Etats et des peuples et celle d'une démarche patiente et volontaire, animée du souci des avancées concrètes.

Cette démarche était celle des fondateurs de l'Europe. J'ai cru comprendre qu'elle était celle du groupe socialiste, à entendre les propos de M. Ibanès. Je puis vous assurer, mesdames, messieurs, qu'elle est aussi celle du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Suchod un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, rejeté par le Sénat en deuxième et nouvelle lecture, portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion (n° 1209).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1222 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Fleury un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 instituant l'aide judiciaire et relatif à l'indemnisation des commissions et désignations d'office en matière pénale et en matière civile (n° 1194).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1223 et distribué.

J'ai reçu de M. Gérard Gouzes un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur les propositions de loi :

— de M. Gérard Gouzes et plusieurs de ses collègues, visant à supprimer la procédure administrative de suspension du permis de conduire (n° 882) ;

— et de M. André Duoméa et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le code de la route en supprimant la procédure administrative de suspension du permis de conduire (n° 1055).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1224 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Lareng un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux études médicales et pharmaceutiques (n° 1176).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1225 et distribué.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Relations extérieures, affaires européennes, coopération et développement (suite) :

Annexe n° 27 (relations extérieures : services diplomatiques et généraux). — M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome I (relations extérieures), de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères.

Annexe n° 28 (affaires européennes). — M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome IV, de M. Pierre Guïdoni, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 29 (coopération et développement). — M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome II, de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1166 tome XXI (relations culturelles scientifiques et techniques), de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1167, tome III (relations culturelles), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.

Affaires sociales et solidarité nationale, travail, articles 66 et 68 à 71.

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Annexe n° 1. — Section commune : M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Annexe n° 2, tome I, M. Daniel Benoist, rapporteur spécial.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 1167. — Population immigrée - tome VI : M. François Asensi.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 1166 : solidarité nationale - tome I : M. Joseph Legrand ; famille et population - tome II : M. Henri Bayard ; handicapés - tome III : M. Louis Besson ; personnes âgées - tome IV : M. Jean Laborde ; population immigrée - tome V : M. Jean-Michel Belorgey ; travail - tome VI : M. Michel Coffineau.

Communication et radiotélévision (lignes 60 à 62 de l'état E) et article 50 :

Annexe n° 10. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome VIII (communication), de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1166, tome IX (radiotélévision), de M. Alain Bocquet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 18 novembre 1982, à une heure dix.)

Le directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 17 novembre 1982.

1^{re} séance : page 7293 ; 2^e séance : page 7311 ; 3^e séance : page 7335.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 18.
Codes.	Titres.	France.	France.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu	84	320	Téléphone } Renseignements : 578-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	84	330	
Documents :				
07	Série ordinaire	468	852	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	180	204	
Sénat :				
08	Débats	180	848	
09	Documents	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envel à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)